appartenoit aud Sorte.

2° L'arrestté de 1764. ne pouvoit comprendre que ce qui estoit alors échû ; les 8.# dües pour les années 1764 et 1765. ne l'estoient pas ; Sorte convient de réduire cet article à 16.#

27. Mars 1765. Procez verbal. au 1.er sac 12.e p.ce fol. 12.

3° Lors de l'Essayé des bestiaux, il y avoit 12.# de bénéfice, suivant le Procez verbal des Experts.

4° L'arresté de Compte ne pouvoit comprendre le vente des bestiaux faite par Lixier pere depuis ce moment jusques au mois de Mars 1765. au mois d'8.bre suivant il a esté fait un Compte particulier de cet objet, par lequel Lixier s'est trouvé débiteur de 38.# 14.s 6.d indépendamment

25. 8.bre 1765. Compte arresté, en suitte du procès verbal du 27 Mars

ERRATA

Pour un petit nombre d'exemplaires, imprimés avant la dernière révision.

PAGE 5, ligne dernière de la note, *au lieu de* qui sont, *lisez* et sont.

Page 11, ligne 3, hiplantropie ; *lisez* philantropie.

Page 14, ligne 15 : inflammatiore ; *lisez* inflammatoire.

Page 20, ligne 15 : ces sujets ; *lisez* les sujets.

Page 22, ligne 1 de la note : Lacriox ; *lisez* La Croix.

Page 38, ligne 16 : Van-Linné ; *lisez* Von-Linné.

Page 53, lignes 21, 22 et 23, *au lieu de* médecin et le citoyen Le Breton, chirurgien et accoucheur de la généralité ; *mettez* médecin de la généralité, et le citoyen Le Breton, chirurgien et accoucheur.

Page 84, ligne 4 : *au lieu de* médecin de l'hôpital des gardes-françaises ; *mettez* médecin de l'hôpital du Gros-Caillou.

Page 106, ligne 9 : ne m'auroient jamais fait ; *mettez* ne m'auroient pas fait.

Même page, ligne *avant-dernière et dernière* : et d'autres suivies par le même médecin ; *mettez* et d'autres malades pris par le même médecin.

Page 107, ligne 1 : sous l'inspection ; *mettez* par l'autorisation.

OBSERVATIONS

SUR

L'HISTOIRE ET LES EFFETS

DU

ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

1798

OBSERVATIONS

SUR

L'HISTOIRE ET LES EFFETS

DU

ROB ANTI-SYPHILITIQUE (*a*),

DU CIT. BOYVEAU LAFFECTEUR,

Médecin, Chimiste et Compositeur de ce remède précieux, Fournisseur des Hôpitaux de la Marine, et chargé par le Gouvernement de la guérison des malades reconnus incurables par le Mercure et autre Remèdes.

DERNIÈRE ÉDITION,
Rectifiée et augmentée.

Pour servir de manuel anx malades qui veulent se guérir avec son Rob.

" IN PERTINACIBUS HOMINUM MORBIS SEMPER
" SUSPICANDA EST LUES VENEREA.

" Dans les maladies opiniâtres on doit toujours
" Soupçonner un vice vénérien.

PREMIER PARTIE.

A PARIS.
Chez L'AUTEUR, rue de Varennes, n°. 460,
Fauxbourg Germain,

(a) VIRES ACQUERIT EUNDO VIRG.

PRÉFACE.

CES observations ont paru pour la première fois, en 1779, il s'en est fait, depuis cette époque, un très-grand nombre d'éditions.

Fort d'une expérience de 30 années, et de la confiance, si j'ose le dire, de l'Europe entière, je remets mon ouvrage dans le creuset, pour le rendre plus digne d'attention: je le dédie à cette multitude innombrable de malades, de tout sexe et de tout âge, que j'ai eu le bonheur de guérir, et qui, en bénissant mon nom (a), me procureront, tant que j'aurai un soufle de vie, la plus pure des jouissances.

Ces observations sont extraites, en grande partie, d'un ouvrage de plus longue haleine que je prépare; dont le titre sera :

ESSAI sur les maladies vénériennes, et particulièrement sur la Gonnorrhée; ouvrage qui, en réunissant tout ce qu'il y a de plus intéressant dans mes *recherches*, sur la méthode la plus propre à guérir les maladies vénériennes etc., en y ajoutant une suite nombreuse de faits et d'expériences, en éclairant la pratique par l'histoir de l'art et par la théorie des causes, prouvera jusqu'au dernier degré d'évidence, que, par la découverte du Rob anti-syphilitique, la médecine peut arrêter et réparer tous les ravages de la peste vénérienne.

L'ouvrage que je viens d'annoncer commence par l'histoire raisonnée de la maladie vénérienne,

(a) Je rends grace à Dieu de vous avoir fait naître, et je vous » ai élevé dans mon cœur un autel où je ne cesserai de vous » rendre hommage; vous avez sauvé une victime de la rage et » du désespoir, etc. » ainsi m'écrivoit en 1783, un malade de [illegible]ncy, abandonné de tous les médecins de cette ville.

depuis son origine jusqu'à nos jours: On ne trouvera ici que l'extrait de ce travail.

Les malades que je traite et ceux que j'ai guéris, n'ont besoin que d'un simple tableau qui classe leurs idées et qui fixe dans leur entendement les progrès du mal avec les tentatives de la médecine, pour arriver à la découverte d'un vrai spécifique destiné à les guérir; mais comme cette première partie de mes observations, à cause de sa brieveté, ne seroit pas en proportion avec celles qui doivent la suivre, je m'étendrai un peu, soit sur l'inefficacité, soit sur le danger de toutes les préparations mercurielles, qu'à la honte de la raison, on regarde depuis près de 300 ans comme l'unique antidote contre le poison vénérien.

Je consacrerai la seconde partie de cet écrit à l'histoire du Rob anti-syphilitique, et à celle des persécutions qu'il a essuyées à l'époque de sa découverte; j'y exposerai les mesures prises par le gouvernement pour constater, de la manière la plus exacte son efficacité et l'heureux avantage avec lequel il a surmonté tous les obstacles qu'on a opposés à sa propagation. Cet exposé est nécessaire pour rendre aux malades la confiance que tant de prétendus remèdes leur a fait perdre.

De l'histoire du Rob, je passerai à un choix de guérisons en tout genre, capable de triompher du pyrrhonisme le plus décidé. Je dis un choix, car si je réunissois les observations de toutes les cures que j'ai faites depuis près de 30 ans, que je traite avec un succès constant les maladies vénériennes les plus rébelles au traitement ordinaire, mes malades seroient presque guéris, avant d'avoir eu le tems d'achever la lecture de cette longue histoire.

Dans une matière qui intéresse si fort le genre humain, il est du devoir de l'homme probe d'écarter de lui le soupçon du charlatanisme; aussi je me

propose de n'admettre dans le choix des faits qui fera la base de ma troisième partie, que ceux qui peuvent être attestés par des gens de l'art existants.

Les Empiriques se cachent derrière des morts pour en imposer aux vivants : moi qui ne trompe personne, je vais à mon but d'être utile, avec la conscience de mes forces et de ma moralité.

Ce choix de faits, ainsi que l'histoire du Rob, ne pouvant pas, par leur nature, être abrégés, feront partie à-la-fois des observations que je publie aujourd'hui et de l'ouvrage que j'annonce.

Comme il importe au public de prononcer avec connoissance de cause sur le Rob anti-syphilitique et sur toutes les préparations mercurielles que mon Rob est destiné à faire oublier ; cet écrit sera terminé par des pièces justificatives les plus propres à éclairer et à convaincre tout homme de bonne-foi qui n'a en vue que le soulagement de l'humanité souffrante.

Tel est le précis de ce manuel des victimes du mal vénérien ; je le terminerai par le récit du soulèvement qu'à excité, à diverses époques, la découverte de ma méthode, et sur-tout de mes succès dans l'art de guérir : Car ce n'est pas une théorie lumineuse, c'est l'avantage résultant de cette théorie, qui afflige l'envie. On pardonne aisément en médecine à celui qui n'est supérieur que dans son cabinet : mais voir guérir des malades qu'on a soi-même manqués, est le désespoir de tout empirique qui ne cherche la renommée que pour arriver à la fortune.

Il n'est pas dans mon caractère de repousser des libelles par des libelles ; je gémis des erreurs, je méprise les outrages et je ne réponds à une critique motivée qu'en profitant de ses avis ; mais lorsqu'un méchant à recours à la calomnie pour rendre suspecte ma probité, il est de mon devoir

de la défendre. C'est sous ce point de vue que dans les éditions précédentes de cet ouvrage, sortant un moment de mon caractère, j'ai répondu à une imposture imprimée en faveur *de la poudre unique de Godernaux*, par Andrieux. Aujourd'hui que cette poudre est enterrée avec son chevalier Andrieux, il est inutile de remuer la cendre des morts, pour rappeler au public une querelle qui n'auroit jamais dû naître. Je me contenterai de dire que j'ai été vengé du libelle par l'Académie des Sciences, autorité de laquelle il n'est pas permis d'appeler.

Mon parti est pris, et il m'est dicté par l'amour de mes semblables. Je ne répondrai à tous mes détracteurs qu'en guérissant les infortunés manqués avec la *poudre unique* ou *l'Acide nîtreux*, et d'autres spécifiques de ce genre, qui n'opèrent des merveilles que sur le papier, et que vantent, seuls, tous ceux qui les débitent.

La dernière édition de mes *observations* étoit écrite avec cette simplicité de style qui caractérise une réunion d'expériences, de raisonnemens et de faits: il paroît qu'elles plûrent aux gens de l'art et au public: le livre partoit d'une ame pénétrée du desir de cicatriser une des playes les plus profondes de l'homme civilisé, et il fut accueilli de tous les gens de bien. Ce succès, que mon peu d'habitude dans l'art si difficile d'écrire me faisoit à peine pressentir, me détermine aujourd'hui à refondre presque totalement l'ouvrage, mais en conservant le fond et en adoptant un style aussi simple, quoique perfectioné: j'y ai mis tous mes soins, et l'ouvrage auroit été encore plus digne des regards du public, si j'avois pu me permettre d'employer exclusivement, à éclairer mes malades, un tems précieux que je destine à les guérir.

PREMIÈRE

PREMIÈRE PARTIE.

TABLEAU RAPIDE

DE LA MALADIE VÉNÉRIENNE,

Depuis son origine, jusqu'à nos jours, et des Remèdes employés pour la pallier ou la guérir.

SI la maladie vénérienne a, comme on le croit, attaqué et vicié le genre humain, dans son berçeau, l'usage immodéré des femmes sans mœurs et sujettes à des éruptions à la peau, a occasionné dans ces contrées ardentes, où le sang allumé s'embrase, les premiers accidents de ce fléau terrible.

Une observation du Docteur Blégny, faite le siècle dernier, sur une fille de quatorze ans, qui fut violée en trois jours par six hommes, et qui se trouva atteinte d'une maladie vénérienne bien constatée, tandis que les libertins qui en avoient si indignement abusé restèrent parfaitement sains (a), tendrait a confirmer ce

(a) Art de guérir les maladies Vénériennes, seconde édition de 1692, page 16.

système, et il s'en suivroit que les semences très-pures de plusieurs hommes, pourroient par leur mélange se vicier dans la femme et dégénérer en maladie vénérienne.

Quelqu'opinion qu'on adopte sur un sujet qui prête tant aux conjectures, on ne peut se dissimuler que par l'attrait irrésistible qui entraîne un sexe vers l'autre, l'abus des jouissances ne soit aussi ancien que leur usage.

Le vice vénérien a donc pu se manifester, dès les premières générations, sous divers aspects: tels que la lèpre des anciens qui affectoit à-la-fois les parties charnues du corps et l'organe générateur: l'horrible maladie de Job, et sur-tout cet abominable Eléphantiase qui, fruit de l'intempérance Egyptienne, alloit jusques sur le trône attaquer les Pharaons.

Le mal vénérien proprement dit, suivant l'opinion la plus généralement reçue, a la même origine que la découverte du nouveau monde.

On assure que Colomb débarquant de Saint-Domingue, vers le milieu de l'an 1492, y trouva presque tous les habitans infectés du mal vénérien; mais la nature bienfaisante avoit placé le remède à côté du mal.

Outre l'antidote tiré de la chair palpitante du Lézard de la nouvelle Espagne que l'on appele l'Iguan ou l'Anolis, et dont les succès ont toujours été contestés par les médecins;

Les Indiens avoient environ soixante productions végétales qui leur servoient à guérir les maux vénériens.

La principale étoit le Gaïac, qu'Oviédo qui l'avoit employé pour lui-même, aporta en Europe, et par le moyen duquel il devint un des particuliers le plus riches des son tems.

Carpi, de son côté, imagina, en Italie, d'employer le Mercure pour traiter la maladie vénérienne, nommée alors le Mal Français. Les succès qu'il obtint firent sa renommée: on accourut auprès de lui de tous les points de l'Europe, et peu à peu il éclipsa par son luxe tous les petits princes dont les crimes nous ont été transmis par Machiavel.

Il étoit tems qu'une médecine salutaire vint opposer une digue au torrent vénérien, qui menaçoit de dégrader la race humaine en Europe: la rapidité de sa propagation fut étonnante, les conquérants des Antilles, de retour dans leurs foyers, fixèrent cette épidémie par tout où ils s'arrêterent; ils la communiquèrent aux Maures qui, chassés de l'Espagne, infectèrent les peuples de l'Asie et de l'Afrique: Dans l'espace d'un demi siècle, l'ancien monde se trouva presqu'entièrement ravagé par ce fléau destructeur. Quelques Isles peu connues au centre de la mer du Sud et des Terres Australes, échapèrent seules à la contagion générale.

Comme, sur-tout à l'époque de la découverte du nouveau monde, lapeste vénérienne se manifesta avec des symptômes effrayans, il n'étoit pas étonant que la médecine déconcertée, cherchât dans celui des trois regnes de la nature, qui a le moins d'analcgie avec l'économie animale, c'est-à-dire, dans le regne minéral, un remède qui fut connu par sa grande activité. Delà, la téméraire audace avec laquelle Carpi et ses contemporains employèrent le mercure en frictions et en breuvages; on cherchoit moins alors à conserver les jours du malade, qu'à écarter avec violence le principe qui les empoisonnoit; pourvu que le malade ne périt point du mal, peu importoit, à la médecine du tems, qu'il périt un jour des funestes effets du Mercure.

Cependant des gens de l'art, qui n'avoient pas les lumières de Carpí, voyant que les remèdes tiré du regne minéral dissipoient souvent, dumoins quant aux apparences extérieures, les symptômes de la contagion vénérienne, imaginèrent de substituer au Mercure, des compositions analogues, mais qu'ils soupçonnoient devoir être moins meurtrières, tels que l'Or, le Cinabre, l'Antimoine ou même l'Arsenic modifié, d'après les principes des Pharmacopées; mais aucun de ces prétendus spécifiques n'a eu de succès constants et déter-

minés: il est aujourd'hui démontré, aux yeux des chymistes éclairés, que tout remède quelconque tiré du regne minéral est trop actif (a), ou reste sans action, parcequ'on ne peut en déterminer la quantité nécessaire et qu'on ignore les effets qu'il produit sur les divers tempéraments: si le remède est trop affoibli, il reste sans action et ne guérit pas, s'il est trop actif, le bien qu'il opère n'est rien en comparaison du mal qu'il laisse après lui. Il est bien reconnu que les affections nerveuses, les obstructions des viscères, les ulcères du poumon, l'affoiblissement graduel de l'estomac, et sur-tout la paralysie de l'entendement, sont les suites presqu'ordinaires d'un traitement Mercuriel, qui ne peut donner, pendant quelque tems, les apparences de la santé, sans laisser, dans les vaisseaux fatigués, le germe de la douleur et quelques fois le principe de la mort.

Plus le mal vénérien se montroit rebelle, plus les médecins cherchoient des remèdes actifs pour le combattre: Hoffman, un des hommes les plus célèbres de l'Allemagne, tenta l'usage intérieur des Cantharides; mais ce moyen terrible a été,

---

(a) J'excepte de cette proscription les préparations ferrugineuses, qui font la base de la plus part des eaux Minérales, qui sont très-salutaires dans plusieurs maladies.

heureusement, bientôt abandonné. Le Docteur Carrère, dans ses additions à la matière médicale de Venel, a fait un tableau si effrayant des suites dangéreuses qu'entraîne son usage, que l'homme sage seroit tenté de rester en proie toute sa vie à la peste vénérienne, s'il ne pouvoit s'en guérir que par les Cantharides.

Des gens de l'art qui avoient échoué, en employant successivement des remèdes tirés des trois regnes, imaginèrent de les réunir pour en augmenter l'énergie: delà, les mélanges du sel de Vipère avec la racine de Contra-Yerva en poudre et l'Antimoine Diaphorétique, celui du Camphre avec le Bezoard minéral ou avec les pilules de Duobus de la Pharmacopée d'Édimbourg. Toutes ces préparations sont totalement oubliées, malgré les efforts de leurs auteurs pour captiver à jamais l'opinion publique.

Cependant ceux qui s'étoient assuré de la dangéreuse activité du mercure et des autres compositions minérales, mais qui vouloient les masquer aux yeux trop clairvoyants, tentèrent, par des noms nouveaux et peu connus, de dérouter l'opinion générale sur le secret de ces préparations mercurielles: delà, cette foule de recettes imaginées par la cupidité, pour aller à la fortune, par la disparution momentanée des principaux symptômes de la contagion véné-

rienne; recettes dont le tems a bientôt fait connoître l'inefficacité ou le danger, et qui, heureusement pour les malades, ont péri, et sont entièrement oubliées aujourd'hui.

Le mercure est toujours la base de toutes ces préparations d'Empiriques, qu'ils annoncent avec faste, comme ne renfermant que des substances analogues à notre économie animale.

En examinant avec attention la préparation de Reynal, (lequel n'est rien moins que l'auteur de l'histoire philosophique), on voit qu'il a cherché à corriger le Mercure par le Turbith.

Le Mercure domine encore dans la Panacée de la Vigne, dans les préparations de Nicole, de Duvicq, de Pastel, de Pellerin, dans l'essence d'Avisara, dans la teinture de Winc Kler, dans l'eau anti-vénérienne de Quertant et d'Audoucet, dans le Chocolat anti-vénérien de Brud, dans le Nectar de Cythère, dans l'eau de Salubrité, etc. etc.

A mesure qu'un remède d'Empirique prenoit quelque consistance, la medecine le décomposoit pour éclairer le gouvernement; mais combien, de victimes périssoient, avant que les yeux des infortunés se dessillassent! Une viellesse prématurée fut souvent l'effet de la tisanne de Callac, avant qu'on sut qu'elle n'étoit qu'une décoction de Salsepareille et de Séné saturé de mercure.

Les sept dixièmes des soldats périssoient, dans nos hôpitaux, il y a trente ans, par les dragées de Keyser, lorsque les chimistes reconnurent que cetre préparation funeste étoit du mercure dissous, par l'acide végétal, réduit sous une forme de pilule saline, par l'addition d'un peu de terre martiale.

Une administration tutélaire leur substitua, il y a 20 ans, sur-tout pour les hôpitaux de la marine et les gens de mer, mon Rob Anti-syphilitique qui guérit toujours et ne nuit jamais à personne, même aux individus les plus foibles et les plus délicats.

Du moins, il y a de la franchise dans la dénomination d'autres recettes anti-vénériennes qui ont été un moment en vogue : tels que le sirop Mercuriel de Bellet, où ce minéral est dissous par l'acide nîtreux : la manne de mercure que l'on conpose avec le précipité blanc et les fleurs de mercure dérivées de la manne. On rencontre encore le mercure modifié, ou par des mains inhabiles, ou par des mains indiscrettes, dans l'onguent mercuriel de Torrès, dans le mercure préparé par Mauflâtre et de Querrenet, et dans l'essence mercurielle Helvétique de l'Anghans : du moins les infortunés qui employoient de pareilles recettes, étoient avertis, par les noms, des dangers de ces préparations.

Plus le Mercure est élaboré, plus les effets qu'il produit altèrent l'organisation animale: défiés-vous sur-tout de toute combinaison du Mercure avec l'Acide Marin; car le résultat en est le Sublimé-Corrosif, dont le grand nom de Van-swieten n'a jamais pu faire adopter l'usage à une médecine amie de l'homme (a). On a tenté, pour éviter les déchirements de l'estomac, de l'introduire dans les intestins; tels est l'origine des lavements anti-vénériens de Royer, de Ferran et de Lafont. Mais c'est un vrai poison quand on le fait boire aux malades, comme dans la Panacée de la Brune, ou quand on le fait avaler en pilules ou en opiat, comme dans la Poudre Unique de Goderneaux et dans les tablettes de chocolat de Brue.

Heureusement qu'on sait aujourd'hui que le Mercure, quand il n'est pas adouci, est plus dangéreux que le mal même qu'il est destiné à guérir. Bergmann l'administroit en poudre, trituré avec le sucre. Hoffmann le donnoit en décoction avec du lait.

D'autres praticiens, un peu moins instruits,

(a) Le célèbre Louis, dans son parallèle des maladies vénériennes, dit: ,, L'autorité de Van-swieten ne m'en impose ,, point sur l'usage du Sublimé-Corrosif, c'est un remède ,, féroce que l'on ne parviendra jamais à adoucir, etc.

croyant que faire évacuer le malade, c'étoit le débarasser d'un virus aussi fixe et aussi tenace que le virus vénérien, tentèrent d'unir le Mercure à des purgatifs plus ou moins violents; delà, cette quantité innombrable de pilules de différents noms et de différentes compositions, dont le charlatanisme a inondé l'Europe, et dont enfin le moindre défaut fut toujours de ne point guérir.

Plusieurs chymistes ont essayé de combiner ce terrible minéral avec des sels: un des remèdes de ce genre, qui s'est soutenu le plus long-tems, est celui de l'Alchymiste l'Agarai ; c'est une dissolution de Sublimé dans l'esprit de vin, avec l'addition d'une dose déterminée de sel Ammoniac et de nître purifié.

D'autres physiciens, d'un grand nom, tels que l'immortel Staal, rejeterent la combinaison du Mercure avec les sels, et proposèrent de l'allier avec des substances propres à le diviser assez, pour l'introduire dans la circulation du sang : c'est d'après ce principe que Lentilius mêla le Mercure avec le Bezoard, Hermann avec le Camphre, Plummer avec le Soufre doré d'Antimoine ; Margraaf tenta le mélange avec les Acides Végétaux, Johnston, Santorius avec l'Acide Vitriolique, Graaf et Agricola avec les Alkalis.

En réunissant ici quelques unes des observations éparses, qui sont le fruit de l'expérience des

praticiens éclairés et de la mienne, je pourrois faire un résumé éfrayant des raisons que la hiplantropie peut faire valoir, pour éloigner le Mercure, et tous les minéraux, du traitement des maladies Syphilitiques.

INSUFFISANCE DU MERCURE,

démontrée par son infidélité.

L'infidélité du Mercure démontre son insuffisance dans l'administration, et on peut s'en convaincre, en étudiant, dans le silence de tout préjugé, la quantité du Mercure qui s'introdut dans le corps humain, et qui y séjourne, la manière dont il développe son activité et les effets qu'il produit par sa stagnation dans les viscères, ou par sa sortie à travers les pores.

D'abord, quelque soit la manière de l'administrer, on ne peut jamais s'assurer de la quantité précise qui entre dans le corps, soit qu'on le prenne en boisson, en lavemens ou en pilules, soit qu'on l'applique à l'extérieur, sous la forme de Cérat, de bains et de frictions.

Les préparations mercurielles, employées par l'intermède de la peau, laissent toujours une certaine quatité du remède éparse sur le linge, sur l'épiderme du malade, ainsi que sur les mains

de l'homme de l'art qui l'employe. Cette quantité ne sauroit être soumise au calcul : elle est en proportion avec le dégré d'atténuation que la pharmacie fait subir au Mercure, avec le tissu plus lâche ou plus serré de la peau du malade qu le reçoit, avec le plus ou moins d'adresse du praticien qui l'administre.

Si l'évaluation du Mercure dans l'onguent Napolitain et les frictions, est de nature à dérouter la théorie la plus éclairée, elle est bien plus inapréciable dans l'action insensible des bains : les lavements même, dont les effets sont plus aisés à soumettre au calcul, n'offrent à cet égard, que la plus insuffisante des lumières : les préparations mercurielles qui en font la base se précipitent par leur poids, vers les parties inférieures, et se perdent presque, sans s'être décomposées, dans les évacuations des premières voies : d'ailleurs, comme par la diversité des organisations, le canal intestinal éprouve plus ou moins d'irritation, comment juger, d'après une cause incertaine, l'intensité des effets ? ce qui semble le plus avéré, dans cette méthode de curation, c'est qu'en général elle laisse après elle des tremblements convulsifs, des salivations tardives, qui rendent souvent inutiles le génie observateur et les lumières des médecins.

L'infidélité du Mercure se manifeste non-seu-

lement par l'impossibilité d'en évaluer la dose dans l'administration, mais encore par celle de s'assurer de la manière dont il opère, de la partie du corps humain sur laquelle il se porte de préférence, et de l'énergie avec laquelle son action s'exerce : tous ces phénomênes sont des problêmes en médecine, et des problêmes qu'on ne peut tenter de résoudre, qu'en soumettant les malades à de tristes et funestes expériences.

Les préparations mercurielles se donnent d'ordinaire à des dôses précises et réglées, d'après l'âge ou le sexe des malades; cette méthode est meurtrière: la même dose ne convient pas à dix individus; souvent une petite quantité de Mercure excite une salivation abondante, tandis qu'une très-grande n'opère aucun effet sur les vaisseaux de la bouche et de la langue : quelquefois un malade, qui paroît faiblement constitué est long-tems sans s'appercevoir qu'on le traite avec des préparations minérales, tandis qu'un tempérament robuste éprouve des spasmes, des irritations dans le tissu nerveux, sent son estomac se délâbrer, sa poitrine s'affaiblir, et des nuages s'élever jusques dans son entendement.

Le Mercure affecte de la manière la plus imprévue les organes qu'il peut atteindre; tantôt ce sont les yeux, tantôt le cerveau et plus souvent la bouche. Il est des malades chez lesquels il

ne se manifeste qu'en ébranlant tout le systême nerveux; chez d'autres, il se porte sur les viscères du bas-ventre ou sur les poumons; j'en ai vu quelques uns qui éprouvoient de violents symptômes d'érétisme, tandis que chez le plus grand nombre je ne remarquois que les caractères de l'atonie, de l'affaissement et de la stupeur.

L'action du Mercure sur les fluides n'est pas moins problêmatique: l'opinion presque générale, est qu'il divise les humeurs, et, en les atténuant, leur donne plus de fluidité: cependant, d'après l'expérience et les observations du célèbre Sanchez, qui me paroissent concluantes » le sang d'un malade, qui vient de saliver, est » enflâmmé, épais, plein de phlogistique et cou- » vert d'une croûte inflammatiore (a), ce qui ne s'accorde point avec la propriété incisive, que la théorie chymique attribue essentiellement au Mercure.

Par la même raison qu'on ignore comment le Mercure agit sur les organes, sur les viscères et sur les fluides, dont le corps humain est abreuvé, on est très-peu instruit sur les moyens de l'en faire sortir, quand ses effets destructeurs se manifestent avec trop de violence.

Lorsque le Mercure se porte vers la bouche qu'il infecte, qu'il procure la salivation, qu'il

---

(a) Observations sur les maladies vénériennes, page 95.

gonfle les gensives, qu'il ébranle les dents et qu'il dégrade les viscères; la plus part des gens de l'art conseillent les purgatifs, qui rendent souvant l'action du Mercure inutile ou les sudofiques qui, d'après mes observations, diminuent rarement l'état de phlogose ou se trouve la bouche du malade.

Si le Mercure se porte sur les nerfs, les bains, l'usage du lait, les délayants, qu'ordonne la médecine, ne font que calmer, un moment, le mal qui, à la première explosion du virus ou du Mercure, se manifeste avec plus de violence que jamais.

Le Mercure, quand il a assez d'activité pour commencer une guérison, procure ordinairement des dissenteries et des hémorragies: On a recours alors aux remèdes généraux qu'on trouve dans toutes les Pharmacopées; mais la lenteur étonnante, avec laquelle ils opèrent, laisse au Mercure le tems de faire tous ses ravages.

C'est d'après toutes ces considérations que Van-swieten lui-même, un des plus grands apôtres du Mercure a avancé comme une espèce d'axiôme en médecine, que quand le Mercure est trop actif, il n'est point aisé de le contenir (a).

(a) COMMENTAR. IN BOERHAAV, APHORSSM DE COGNOSCEND. ET CURAND. MORB. tom. V. page 509.

Une anecdote singulière qui nous à été transmise par le docteur Swediaur, prouvera qu'à cet égard l'Inde est plus avancée que l'Europe, dans l'art de maîtriser le Mercure, pour l'empêcher de nuire à l'économie animale; suivant ce médecin Anglais, les Indiens traitent depuis long-tems les maladies vénériennes avec le Mercure, mais lorsqu'il a été administré mal-à-propos, a trop fortes doses, ou à des individus cacochymes, ils possèdent des recettes particulieres, inconnues à la médecine Européene, pour chasser cet agent terrible des viscères qu'il corrode aulieu de guérir (a). Voilà les secrets qu'une sage philantropie devroit leur surprendre, ou leur acheter, aulieu de leur envier leurs mines de diamants, que la nature a cachées dans le sein des Rochers, de Golconde ou de Visapour.

Je ne sais pourquoi la médecine préconise avec tant de faste l'usage interne ou externe du Mercure, puisqu'elle n'a pu trouver encore de régulateur pour en balancer les funestes effets.

S'agit-il de la salivation qui tue souvant le malade, en épuisant ses forces: l'homme de l'art, qui n'épouse aucun systême, avouera que sans

(a) Traité complet des maladies Syphilitiques, tom. Ie. page 39, Swediaur.

quelque

quelque crise particulière de la nature, il est infiniment rare qu'il puisse l'arrêter.

Le Mercure, quand il agit sur les intestins, les affecte d'ordinaire d'inflammations et d'ulcères : c'est alors un triste service à rendre à un malade, de pallier pour quelque tems ses incommodités, pour le tourmenter du tenesme et le faire périr par la dissenterie.

Cet inconvénient est d'autant plus terrible que, d'après les observations judicieuses de Van-Swieten, la sérosité que le Mercure sépare de la masse du sang, ne se porte pas toujours vers les pores de la peau, ou vers les glandes salivaires : quelquefois les remèdes inconsidérés qu'on tente pour arrêter une salivation importune, provoquent une diarhée sereuse; que cet illustre médecin appelle une *salivation intestinale*, et qui couvre les intestins d'ulcères (a) : dans cet état désespéré la médecine est muette, et il ne reste au malade qu'à mourir.

Si du moins le Mercure, sagement administré et adapté, par la différence des doses, à la constitution des malades, guérissoit radicalement les maux vénériens; mais il s'en faut bien que le succès, à cet égard, réponde aux promesses

---

(a) Van-Swieten, lib. citat. page, 500 et 501.

brillantes des hommes qui mettent tant d'intérêt à le préconiser.

Bromfeld a vu plusieurs fois les symptômes vénériens, détruits en apparence par l'action du Mercure, reparoître d'une manière éfrayante, avant la fin de la convalescence (a).

Louis, un des hommes de la Capitale qui avoit le plus de renommée dans l'art de guérir les maladies Syphilitiques, avouoit avec la franchise du talent, qu'il manquoit souvent des guérisons avec le Mercure; que les symptômes du mal se multiplioient de tems-en-tems pendant le traitement, au lieu de disparoître, et qu'après les guérisons les mieux constatées, il se présentoit, dans certains sujets, des phénomênes étranges, faits pour dérouter la médecine la plus éclairée (b).

L'assertion de Carrère est encore plus positive : » le Sublimé-Corrosif lui-même, dit ce sage » observateur, est un remède infidèle : il ne » produit souvent que des guérisons insidieuses » qui inspirent une fausse sécurité; mais bientôt » le prestige est détruit : on voit que le virus » n'est qu'émoussé, qu'il est retenu dans le

(a) Observations sur les différentes espèces de Solanum, pag. 10.

(b) Parallèle des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, page 13. (Louis).

» corps; et c'est alors qu'il produit cette foule
» de maladies vénériennes chroniques, qui,
» jusqu'au milieu de ce siècle, se sont jouées des
» vains efforts de la médecine (a).

DES DANGERS DU MERCURE,

sous quelque forme qu'on l'administre.

Je n'ai pu tracer l'histoire des palliatifs Mercuriels, dans le traitement des maladies vénériennes, sans faire connoître les désordres qu'ils causent dans l'économie animale: mais je serai court, pour ne pas me répéter; et encore je ne reviens sur ce sujet, que parceque c'est une des bases de cet ouvrage, et qu'il est essentiel, pour les infortunés que l'opinion domine et tyrannise, de savoir que le Mercure est à-la-fois le plus infidèle et le plus dangéreux des remèdes.

On remarque depuis un siècle, que la vie sédentaire, la mollesse, l'abus des plaisirs ont singulièrement multiplié, sur-tout dans les grandes villes, les affections nerveuses; genre de maladie qui exerce peu-à-peu ses influences, non-seulement sur les parties délicates du corps humain, mais encore sur l'entendement; qui

(a) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, page 138.

vicie le caractère le plus heureux ; qui rend insensible aux jouissances les plus pures, et, en éloignant des devoirs de la vie sociale, conduit peu-à-peu au dégoût de l'éxistence et au suicide.

Or la saine physique démontre que le Mercure pris, soit intérieurement, soit extérieurement, exerce l'action la plus directe sur les nerfs; qu'il les agace, qu'il les irrite, qu'il multiplie les spasmes et les convulsions, et qu'à force de contrarier les mouvements naturels du tissu fibrillaire, il détermine l'affaissement et l'inertie des facultés intellectuelles.

» Le Mercure, dit le savant Carrère, porte » évidemment atteinte aux nerfs, sur-tout dans » ces sujets délicats et sensibles, et chez les » femmes: il entraîne les convulsions, les palpi- » tations de cœur, le tremblement des membres: « accidents qui se soutiennent, dans quelques « malades, long-tems après l'usage du remède, » et qui se perpétuent quelquefois toute la vie: » ces effets terribles se font sentir jusques dans » le *sensorium commune*, où il produit la même » lésion et le même affaissement que le vice » vénérien dégénéré: dela, les stupeurs, la » perte de la mémoire, les paralysies et l'im- » bécillité (a).

(a) Rech. sur les malad. vénér. chroniq. page 122.

Quand le Mercure agit sur le corps humain, c'est comme fondant; et, sous ce point du vue, ses effets sont encore désastreux: quelquefois la fonte d'humeurs qu'il produit est si immodérée, que, surmontant l'effort combiné de tous les remèdes, il décompose les fluides et en amène la dissolution.

Les solides, dans l'économie animale, ne sont pas à l'abri des atteintes du Mercure, parcequ'il leur donne un mouvement violent, et, en augmentant ainsi leur action, les dispose à la gangrène.

De cette détérioration des fluides et des solides, naissent, sur-tout dans les tempéramens cacochymes, l'enflure des extrémités du corps, les hydropisies, les fièvres lentes et le marasme qui souvent conduisent à la mort.

A ces accidens qui se manifestent sur l'ensemble des sources de la vie, s'en joignent de partiels, qui n'affectent que quelques membres ou quelques organes: tantôt une espèce de goute se fait sentir dans les articulations des genoux, tantôt le visage est deshonoré par un honteux sphacèle (a): Carrère attribue la phtysie, soit

(a) Voyez l'observation d'un malade, du Calvados, reconnu incurable par les Citoyens SABATIER, PELLETAN, PORTAL et DESCHAMPS; sa guérison a été oppérée chez moi (dans trois mois), il y a un an actuellement, sous les yeux des Citoyens ANDRY,

nerveuse, soit pulmonaire, à l'usage immodéré de ce remède violent; Blegny, la détérioration de l'organe de l'ouïe; Fabrice de Hilden, la cècité (a).

De quelque manière qu'on administre le Mercure, il provoque une salivation plus ou moins abondante, et cette salivation ajoute aux inconvéniens du minéral même, des accidens qui lui sont particuliers, et qui échapent souvent à la surveillance de la médecine la plus éclairée. Analisons à cet effet le célèbre Van-Swieten: on ne récusera pas sans doute l'autorité de ce protecteur du Sublimé-Corrosif.

» La salivation occasionne des érosions à la
» langue, des hémorragies, résultat des parties
» internes de la bouche corrodées et qu'on
» n'arrête quelquefois que par l'application d'un
» fer rouge: la chûte des dents les plus saines,
» peut être la suite de cette salivation qu'on
» n'a pu maîtriser; et il n'est pas rare de voir
» des sujets, à la fleur de l'âge, en perdre une
» partie dans le cours du traitement. Ajoutons
» que pendant que le Mercure opère ainsi, le

. LEBRETON, JOUENNE, LACRIOX GENOUVILLE, DAIGNAN, etc. Tous distingués dans l'art de guérir.

(a) CARRERE, loc. citat. page 119 et 121., BLÉGNY, ZODIAC, médecin, GALL. an. Janv. observ. 13. Fabrice de Hilden, OBSERV. ET CURAT, CHIRURG. CENTUR. VET. VI.

» malade éprouve des douleurs si cruelles, qu'il
» est tenté quelquefois d'appeller la mort pour
» se délivrer des tourmens qu'il endure (a).

Il ne faut pas croire que les dangers disparaissent avec les symptômes du mal que le Mercure a pallié: un homme de l'art atteste, dans un ouvrage connu, qu'une fille de douze ans, dont le Mercure n'avoit pas attaqué les glandes salivaires pendant le traitement, éprouva, un an après, une salivation opiniâtre, accompagnée d'une diarrhée dont elle mourut: il étoit impossible de se méprendre sur le principe de ce malheur, car le corps de l'infortunée ayant été ouvert, on trouva du Mercure stagnant dans les viscères (b).

Tous les oracles de la médecine, les Fallope, les Spielmann, les Sanchez et les Van-Swieten, s'accordent à dire, que le Mercure volatilisé qui s'introduit dans les veines, en amincit les Tuniques; qu'il corrode les viscères où il séjourne, et que les ravages qu'il cause par-tout où il se montre, sont d'autant plus incalculables, qu'il est presqu'impossible aux remèdes, qui neutraliseroient ce poison actif, d'y pénétrer (c).

(a) Commentar aphorism., Boerh, loc. cital. page 506.

(b) Fontanus RESPONS ET CURAT. MÉDIC. page. 100.

(c) Fallope, DE MORBO. GALLICO. cap. 76.—Spielmann DE HYDRARG. PREPARAT. IN SANGUINEM AFFECIT. parag. 13.—San-

Je sais que des médecins, qui s'étoient faits les apôtres du Mercure, ont tenté de jetter des doutes sur le séjour de ce minéral dans le corps humain, lorsque le mal vénérien avoit disparu; mais il faut brûler tous les livres, pour s'aveugler sur un pareil fait dont on trouve la preuve à chaque page, dans les annales de la médecine.

Fallope, en ouvrant une tumeur dans l'os de la jambe d'une victime du Mercure, qui en avoit fait usage, trois ans auparavant, y trouva un dépôt de ce minéral dangéreux (a).

Fernel l'apperçut en goutes mobiles dans une partie osseuse, qui avoit été attaquée d'une carie vénérienne (b).

Scholtzius atteste qu'on le voyoit distinctement dans les veines d'un infortuné qui en avoit surchargé ses viscères: le Mercure couloit à mesure qu'on levoit le bras du malade, et refluoit à mesure qu'on l'abbaissoit. Cet infortuné mal guéri, malgré la surabondance du prétendu remède, fut attaqué, enfin, d'un flux hémorroïdal qui lui coûta la vie (c).

---

chez, observation sur les maladies vénér. pag. 112 et 114.— Van-swieten COMMENTAR IN APHORISM, tom. V. pag. 492.

(b) Voyez la colletion de Luisinus, page 809.

(c) PATHOLOG. lib VII. Cap. 7.

(c) Voy. Scholtzius, OBSERV. MED. VARSOR. lib. VII. DE ARGENTO. VIVO. pag. 866.

« Or

« Or, dit le savant et respectable Sanchez ;
» du moment que le Mercure reste dans le corps,
» il en résulte la pâleur, la maigreur, l'atonie
» générale des muscles ; une toux qui tourmente
» sans cesse les malades. Il y a des exemples
» que ce minéral a séjourné, jusqu'à cinq ans
» entiers, dans les vaisseaux, ce qui conduit
» peu à peu l'infortuné à périr d'une ulcère au
» poumon (a).

Les dangers du Mercure ont été exposés, d'une manière si effrayante, par les gens de l'art, qu'il est des contrées en Europe, où de sages gouvernemens en ont interdit l'usage : tel est, en particulier, la ville de Padoue : ses Magistrats éclairés par les réclamations des médecins, en 1730, proscrivirent, dans les hôpitaux (b), ce funeste palliatif.

Toutes les observations que j'ai rassemblées sur les dangers du Mercure, regardent particulièrement son administration intérieure : Je ne dois point passer sous silence ses effets terribles, quand il est donné, à l'extérieur, sous la forme de fumigations, de lavemens ou de frictions.

FUMIGATIONS. — Le Mercure qui s'élève

(a) Loc. citat.

(b) Piso de regimine, etc. pag. 319 ; et cet exemple, à en croire Swediaur, fut suivi par d'autres états de l'Italie.

en vapeurs, se porte, d'après les leçons de l'expérience, principalement à la tête et à la poitrine: comme, sous cette forme, il est infiniment plus actif, parcequ'il pénètre intérieurement par tous les émonctoires et les vaisseaux absorbans de la peau, il n'est pas étonnant que partout où il ne neutralise pas le virus vénérien, il exerce, dans les parties délicates du corps, les plus grands ravages. Le danger alors est tel, qu'on a vu des malades cacochymes, périr pendant qu'on leur administroit ainsi le Mercure en vapeurs: on cite, à ce sujet, un peintre de Bologne et des femmes délicates, que ce traitement conduisit à l'apoplexie (a).

Pour se convaincre des effets funestes du Mercure volatilisé, qu'un corps malade reçoit par ses vaisseaux absorbans, il suffit de jetter les yeux sur les malheureux ouvriers qui travaillent à l'exploitation des mines, d'où on le tire. Leur teint est décoloré, ils sont sujets aux tremblemens des membres ou aux convulsions; plusieurs deviennent impotens, et presque tous meurent avant l'âge.

Cependant, quelque péril qu'entraîne l'usage des fumigations Mercurielles, quoique ce remède

---

(c) DE MORB. GAILIC. cap. IV, ET PRASE. HISLORICA ZACUT. LUSIT. lib. II. cap. III.

terrible soit réprouvé par tous les gens de l'art; dont le nom est une autorité, par les Astruc, les Hoffmann, les Sanchez et les Boerhaave; j'avouerai qu'il est quelques cas particuliers où on peut l'employer: par exemple, lorsqu'il reste quelqu'engorgemens de vaisseaux, ou quelques duretés que le traitement ordinaire n'a pu faire disparoître; mais, alors, il faut diriger simplement la fumigation vers la partie affectée, et n'en faire qu'un remède local. Thierry de Hery a tracé la marche à suivre dans ces fumigations partielles, et le succès a couronné ses expériences.

LAVEMENS MERCURIELS. — On est dans l'usage de placer ces injections parmi les remèdes externes, quoiqu'à la rigueur, on le puisse considérer comme un remède interne.

Le Sublimé-Corrosif, dissous dans l'eau, est la base des lavemens Mercuriels; cette dissolution est essentiellement âcre et corrosive; on ne doit pas s'étonner qu'elle exerce une action directe, et parconséquent terrible, sur le canal intestinal, que la nature a doué d'une sensibilité exquise: cette sensibilité est si grande, que des lavemens d'une espèce bien moins irritante, tels que ceux qu'on prépare avec le sel Marin, ceux qui sont faits avec des purgatifs ou du tabac, procurent des constrictions spasmodi-

ques, des crispations d'entrailles et des météorismes. Quels désastres ne doit-on pas attendre, dans l'économie animale, du remède féroce du Sublimé-Corrosif? Aussi l'expérience journalière des hôpitaux s'accorde, à cet égard, avec la théorie : on a remarqué que les lavemens Mercuriels enflammoient les hémoroïdes, produisoient les irritations d'entrailles, la fièvre, les tranchées vives, les selles sanguinolentes, et quelquefois la chûte du fondement (a).

Des hommes de l'art, étonnés de ces résultats funestes, ont tenté d'adoucir le Sublimé-Corrosif par son mélange avec des liqueurs Mucilagineuses; mais ils ont été trompés dans leur attente : si ce remède violent n'est pas assez émoussé, il agit avec sa violence ordinaire : s'il l'est trop, il n'agit plus.

FRICTIONS. — Je me suis déjà étendu sur ce sujet, et le peu que je vais ajouter, ne doit être regardé que comme un supplément.

L'administrateur du Mercure en frictions, n'agit qu'en aveugle sur les dix-neuf vingtièmes des malades qu'il traite, parcequ'il ne connoît avec précision, ni le dégré de sensibilité du

---

(a) Mém. sur l'insuffisance et le danger des lavemens anti-vénériens, par Gardane, édit. de 1720.

sujet, ni la quantité du remède qui passe dans son sang.

Il est important, dans cette méthode, d'éviter la salivation, dont nous avons vu plus haut les effets terribles; presque toujours les frictions la provoquent: ce qu'il faut attribuer, soit à l'application continuée d'une couche d'onguent Mercuriel, sur la peau déjà irritée; soit à l'obstacle que cette couche grasse et épaisse oppose à l'action des pores exhalans; ce qui nécessite le reflux de la matière transpiratoire, vers les glandes salivaires.

Un phénomène qui provoque cette salivation, et auquel peu de gens de l'art font attention, c'est la quantité d'atômes Mercuriels dont se charge l'atmosphère de la chambre des malades. Cette quantité est telle, que Goulard a vu plus d'une fois, dans l'hôpital de Montpellier, des malades saliver, sans avoir reçu de frictions. Il cite à ce sujet, l'anecdote d'un soldat scorbutique, qui, sans avoir été touché par l'administrateur, éprouva une salivation si violente, qu'elle ne se termina que par la mort (a).

» En général, dit Vigaroux, (et cette autorité » respectable est la dernière que je citerai,)

(a) Remarq. et observ. pratiq. sur les maladies vénériennes, pag. 51, 55 et 56.

» quelque précaution qu'on prenne, il est des
» tempéramens si irritables, que la plus légère
» friction Mercurielle leur enflamme la bouche;
» la salivation, qui en est le résultat, s'annonce
» d'ordinaire par des douleurs de tête, qui
» l'appésantissent; par des anxiétés générales
» et des insomnies. Bientôt les gencives se tu-
» méfient, ainsi que les glandes Maxillaires
» et les Amygdales. Ces accidens sont suivis
» d'une exulcération couverte d'escarres blan-
» ches, d'une odeur fétide et gangrèneuse, qui
» attaque indistinctement toutes les parties de
» la bouche. Les bords de la langue, le palais
» et la luette, en sont affectés, souvent même,
» les os du palais tombent en pièces, par une
» espèce de carie, effet du Mercure, bien plus
» que du virus vénérien, que ce remède minéral
» étoit destiné à combattre (a).

Après avoir discuté les effets des principales manières d'administrer le Mercure à l'extérieur, il est inutile de s'étendre sur les lotions, les cèrats, et les bains où entre ce minéral dangéreux : tous ces demi-remèdes qui se sont trouvés trop inactifs, pour être efficaces, sont aujourd'hui, avec raison, parfaitement oubliés.

(a) Observat. et remarq. sur la complicat. des symptômes vénériens avec d'autres virus, page. 18.

Puisqu'il est démontré que le Mercure pris intérieurement, ou appliqué sur la surface du corps, ne donne que des résultats infidèles; qu'il pallie le mal sans le détruire; que lors même qu'il combat le virus vénérien, il ne le fait qu'en détériorant encore l'économie animale; cherchons, dans le règne végétal, des remèdes plus doux, plus analogues à notre nature, qui ne laissent pas des traces plus allarmantes que le virus même; et voyons dans le nouveau monde, où le mal semble indigène, si l'auteur de la nature n'y a pas placé le vrai spécifique des maladies vénériennes.

Des Sudorifiques.—Ce mot, dans son acception la plus étendue, comprend, non-seulement les remèdes qui provoquent une forte transpiration, mais encore les apéritifs, les incisifs, les atténuans, les fondans et les diurètiques: en effet, on remarque que, suivant les tempéramens divers, le même breuvage qui amène la sueur dans un individu, détermine dans un autre, le cours des urines, les évacuations alvines et les expectorations: jettons donc un coup-d'œil rapide sur les spécifiques destinés à opérer une évacuation quelconque, qui amène la dépuration des fluides nécessaire pour la guérison de la peste vénérienne, et commençons par ceux qui avoient quelque célébrité au tems de l'inva-

sion des Colomb et des Cortez, par les végétaux anti-vénériens du nouveau monde.

Vers 1513, peu de tems après la découverte de l'Amérique, Oviedo, à qui nous devons une histoire générale des Indes Occidentales, fut, comme nous l'avons déjà dit, envoyé à Saint-Domingue pour en faire exploiter les mines d'Or et d'Argent; cet homme célèbre, aprés un séjour de douze ans, où il étudia, à fond, les mœurs des Indiens et leur histoire naturelle, attesta que, de tems immémorial, ils guérissoient, avec le Gaïac, la maladie *de las buas*, que nous traduisons par le mot de maladie vénérienne.

Un autre Espagnol, nommé Gonsalve, n'avoit pas attendu le suffrage d'Oviedo, pour constater l'efficacité du Gaïac; tourmenté, depuis long-tems, par le mal que ce spécifique étoit destiné à guérir, il avoit soupçonné que le pays qui avoit vu naître ce fléau terrible, en portoit le remède; et, dès 1508, il avoit fait le voyage de Saint-Domingue: guéri bien-tôt par les Sauvages, il revint en Europe avec l'arbre du Gaïac, et il s'y fit regarder comme un Dieu tutélaire, parceque la santé qu'il avoit recouvrée, sembloit la promettre à d'autres victimes du mal vénérien.

Ce ne fut guères qu'en 1563, qu'on apprit, avec exactitude, par le témoignage de deux

François

François guéris à l'Isle de Porto-Rico, la méthode Américaine, de traiter, par le Gaïac; les femmes indigènes cassoient et fendoient, avec leurs dents, des branches de Gaïac, et les faisoient bouillir dans un vaisseau de verre découvert. On faisoit boire plusieurs doses de cette infusion, matin et soir, aux malades; et, dans les intervales, on les forçoit de faire des courses violentes, de s'exercer à l'escrime, ou de travailler à l'exploitation d'une mine d'Or, qui se trouvoit à quelque distance de la Colonie : Ils rentroient dans la cabane des Sauvages, pleins de sueur, changeoient de vêtement, et prenoient un repas frugal, ne buvant que de l'eau de pluie, puisée dans une mare. Ce traitement duroit cinquante à soixante jours. Avant cette époque, l'appétit revenoit aux malades; les douleurs nocturnes se calmoient; on voyoit disparoître jusqu'aux nodosités qui défiguroient leurs os, et ils se trouvoient parfaitement guéris.

Sur le bruit de ces cures inespérées, les Espagnols adoptèrent le traitement par le Gaïac. Ils le transmirent ensuite aux Siciliens, et par eux, à l'Italie et à l'Allemagne. La France contente des palliatifs apportés au mal, par le Mercure, fut la dernière à profiter de ce bienfait du nouveau monde.

Une cure fameuse, faite sur Ulric de Hutten,

gentilhomme Allemand, n'avoit pas peu contribué à donner de la célébrité aux vertus du Gaïac. Cet infortuné, tourmenté du mal vénérien, porté à son dernier période, s'étoit soumis, onze fois, durant neuf ans, au traitement des frictions Mercurielles, et sa maladie n'étoit pas même palliée. Il eut recours au Gaïac, en adoptant l'ancienne méthode des Caraïbes, et à l'époque ordinaire, il se trouva radicalement guéri. L'histoire de cette cure a été consignée, par le malade lui-même, dans un ouvrage dédié au Cardinal de Brandebourg, électeur de Mayence (a).

Dans la suite, un médecin de Venise (Nicolas Massa) traita avec succès divers malades désespérés, par la méthode d'Ulric de Hutten, qu'il perfectionna par sa longue expérience, et il en fit part au public, dans un traité latin du *mal de Naples*, qu'il dédia à Saint-Charles Borromée.

La réputation de Hutten et de Massa, leur franchise et leur moralité, donnèrent beaucoup de partisans au Gaïac, même parmi les médecins asservis à la routine mercurielle. Parmi les

---

(a) Le traité a pour titre : DE MORBI GALLICI CURATIONE PER ADMINISTRATIONEM LIGNI GUAYACI. J'ai tiré cette anecdote et quelques autres, sur les sudorifiques, d'une brochure très-curieuse du médecin Dupau, intitulée : Observations sur l'usage des végétaux exotiques dans les maladies vénériennes.

transfuges du Mercure, on trouve des noms très-distingués, tels que Vesale, Fallope, Morgagni et Boerhaave.

Cependant, peu-à-peu, ce remède bienfaisant a de nouveau fait place au traitement cruel par le Mercure. Les Empyriques, qui cherchoient moins à guérir les malades qu'à faire fortune, trouvoient la cure par le Gaïac, trop simple, et exigeant trop peu de soins. Les gens de l'art donnoient des raisons plus spécieuses; ils remarquoient que le traitement des Caraïbes ne se faisoit qu'avec de jeunes arbustes, et qu'on n'envoyoit du nouveau monde en Europe, que des arbres vieillis, et presque sans séve : ils ajoutoient, que même des arbustes, transplantés à quinze cents lieues, se trouvant sous un ciel si différent de celui qui leur étoit naturel, ne pouvoient avoir la même efficacité. A l'appui de ces raisonnemens, venoient quelques faits. On ne pouvoit douter que le traitement en Europe, ne fut beaucoup plus long qu'au nouveau monde; on opposoit à deux François guéris avec quelques livres de Gaïac, à Porto-Rico, le gouverneur de Milan, que Massa avoue n'avoir pu guérir qu'avec soixante livres du même remède: toutes ces discussions avoient lieu dans les livres; et cependant l'Empyrique traitoit et tuoit avec le Mercure déguisé sous toutes les formes.

Après ces observations sur l'arbre du Gaïac, il est inutile de s'étendre beaucoup sur les autres bois sudorifiques, qu'on a proposé pour la cure des maladies vénériennes.

Amatus Lusitanus, Fracastor, Blegny et Rondelet, ont beaucoup recommandé aux praticiens l'usage de la Squine, soit orientale, soit occidentale, dont l'une vient de la Chine, et l'autre du Brésil ou du Pérou. On voit par les écrits du célèbre Vesale, que ce nouveau spécifique, vers 1535, époque où on le fit parvenir en Europe, tomba en discrédit, à cause de son inefficacité; mais Charles-Quint l'ayant employé, avec une sorte de succès, dans trois maladies qui le consumoient, la contagion vénérienne, l'atrophie et la goutte, il eut une vogue éphémere. Les uns faisoient infuser la racine de la Squine, comme on l'observe à la Chine, les autres la faisoient prendre en poudre, comme dans la nouvelle Espagne; mais les cures opérées par ce moyen, sont bien moins sûres, ou bien moins avérées que celles qu'on doit au Gaïac: et quoi qu'au rapport de Vesale, la Squine ait la propriété de donner plus d'énergie aux organes de la génération (a), il est a-peu-près avéré que cette

(a) Le texte de cet homme célèbre mérite d'être rapporté: » Observavi schinœ decoctum bibentes tentigine teneri et

activité n'a point lieu dans la cure des maladies vénériennes.

La racine de Salse-Pareille, arbrisseau indigène au Mexique, au Brésil, à la Virginie et au Pérou, et que les Espagnols apportèrent, pour la première fois, en Europe, en 1563, rempliroit, un peu mieux que la Squine, l'attente des gens de l'art, dans la guérison du mal que Colomb apporta du nouveau monde.

Il est certain qu'Amatus, Mercurial et Riolan, ont beaucoup vanté la Salse-Pareille: Le médecin Italien Cestoni, et le fameux Hunter, assurent qu'ils ont guéri, avec ce végétal, des malades manqués avec les préparations Mercurielles.

Il faut ajouter à ces faits, que les Nègres de la Côte-d'Or, en Afrique, n'ont pas d'autre remède pour se traiter, que la décoction de cette plante, qu'ils tiennent des navigateurs de la Hollande; et qu'à Florence, du tems de Targioni Tozetti, on étoit si persuadé de son efficacité, qu'à l'hôpital des incurables, on en consommoit annuellement six cent-cinquante livres, tandis qu'on faisoit à peine entrer six

---

„ quosdam intereà, d'um decocto illo uterentur adeò, ad venerem provocatos fuisse, ut, cum alioquin diù à coitu temperassent, illum quo variis rationibus fugerent, a concubitu tunc non abstinuissent.

livres de Gaïac, dans les remèdes destinés aux maladies vénériennes (a).

On a recueilli bien moins de faits concluans sur le Sassafras, arbuste de l'Amérique Septentrionale, employé de tems immémorial dans la Floride, pour la cure de la peste Siphilitique. Cependant, on avoue que ce remède convient mieux aux malades d'une complexion délicate, que le Gaïac et la Salse-Pareille : il s'employe avec avantage dans la Cachexie, l'Hydropisie et les tumeurs froides qui accompagnent les maux vénériens invétérés.

De tous les végétaux, celui qui a été annoncé avec le plus d'enthousiasme, est le Lobelia Syphilitica, que le naturaliste Kalm, élève du célèbre Van-Linné, a trouvé dans les forêts l'Amérique Septentrionale. Je vais le faire parler, d'après le mémoire qu'il a inséré dans le recueil de l'académie de Stockolm, de 1750.

» Les Sauvages du Canada, dit-il, n'ont » aucune connoissance du Mercure, et cependant, ils se guérissent, avec la plus grande » facilité, de toutes les maladies vénériennes.

» Quand j'arrivai parmi eux, je vis qu'il étoit » presqu'impossible de leur arracher leur se-

---

(a) PRIMA RACCOLTA D'OSSERVAZIONI MEDICHE, pag. 157.

» cret : on leur avoit persuadé que si jamais
» leur remède parvenoit à la connoissance des
» Européens, il perdroit à l'instant toute sa
» vertu.

» Le colonel William Johnson, qui avoit beau-
» coup d'ascendant sur eux, par son humanité
» et par sa vertu, se chargea, sur mes instances,
» de tenter cette découverte ; et à force d'élo-
» quence et d'argent, il eut à la fin le bonheur
» d'y réussir.

» Cette plante merveilleuse est le Lobelia, qui
» croit en abondance dans les plaines humides
» et dans les marécages.

» Le traitement des Indiens est on ne peut
» plus simple : ils font bouillir les racines de
» quatre, six ou plus de Lobelia, suivant la
» gravité du mal, et le malade boit, le plus
» qu'il lui est possible, de cette décoction,
» en suivant un régime austère, s'abstenant de
» toute boisson fermentée, et ne vivant que
» d'herbages ; la même infusion sert à déterger
les ulcères. Ce traitement dure d'ordinaire
quinze jours, et au bout de cette époque, le
» mal disparoît.

» Avec le Lobelia et quelques autres végétaux
» du même genre, on fait, au Canada, des cures
» étonnantes, qu'on n'opèreroit jamais avec le
» Mercure : et la différence qu'il y a entre les

» deux traitemens, c'est qu'avec celui des Sau-
» vages, on ne court jamais risque de la vie.

„ Il n'y a point d'exemple qu'un Américain,
„ quelque grave que fut sa maladie, soit mort
„ pendant le traitement avec le Lobelia ; il n'y
„ en a point qu'un malade traité avec cette
„ méthode n'ait été guéri.

Tels sont les principaux végétaux qui ont frappé les regards de l'observateur éclairé, dans le traitement des maladies vénériennes : il en est une foule d'autres, qui, accrédités un moment par les gens de l'art, ont eu une vogue éphémère, et qu'il suffit de faire connoître dans une note de cet ouvrage (a).

(a) Massa et Ferrier ont vanté les vertus de l'ABSYNTHE ; Zacutus Lusitanus, celles du bois D'ÉBÈNE ; Haschard, le GENEST ; Kramer, la GRATIOLE ; Ferrier, la MARANTA ; Galanga, Minadous, le MÉCHOACAN; et Petronio, le ROMARIN.

Le RAPONTIE a eu pour partisans, Forestus, Vesale et Ferrier.

Le sage Blegny a pris un grand nombre de plantes sous sa protection, telles que la BISTORTE, la SCABIEUSE, la SCORSONERE, la GENTIANE BLEUE, la BOURACHE, la BUGLOSE, la CHAMARRAS, le SOUCHET, la FRAXINELLE, le CHARDON-BENI, l'ANGÉLIQUE, le CHIENDENT, l'IMPERATOIRE, la CONTRAHIERVA, le DICTAME, le POLYPODE et le CERFEUIL.

Ferrier, que j'ai déjà cité, donne la préférence à la GERMANDRÉE, au FRESNE, au CALAMENT, au PIN, au CASSIA LIGNEA, au CATTAIRE, au CÈDRE, au CYPRÈS et à la CENTAURÉE.

Cependant

Cependant, comme indépendamment de toute théorie, j'ai en vue la vérité et le soulagement des malades, je ne dois pas dissimuler que dans l'énumération de ces végétaux secondaires, il en est quelques-uns qui, isolés et sans mélange avec des remèdes plus actifs, ont quelquefois, dans les mains des gens de l'art expérimentés, guéri radicalement des maladies vénériennes.

Le CHÊNE est le végétal favori de Johnston, et son Gui celui de CÉSALPIN.

Plater veut qu'on guérisse les malades avec le bois de RHODES, L'ACORUS, le bois D'ALOES, la SABINE, le CYCLAMEN, L'ANTHIRINUM L'ASARINA et la PETASITE.

Je trouve dans Forestus l'éloge raisonné du CABARET, de L'HYPOLAPATHUM, du TEREBYNTHE, du COSTUS, de L'IRIS, de L'ASPHODÈLE et du SUREAU.

Kramer a vanté L'ORTIE ; Dias de Isla, le FIGUIER D'INDE ; Colle, L'HOUBLON ; Sinapins, la PIMPRENELLE SAUVAGE ; Quincy, le CAMPHRE ; PÉTRONIO, le PIN SAUVAGE ; Vesale, la TORMENTILLE ; Zapata, la SAPONAIRE ; Burman, L'OXIS INDICA ; Guldenklée, le JALAP ; Rondelet, le BUIS ; Sylvius de la Boë, la COLOQUINTE ; Paschal, L'HUILE D'OLIVES ; et Massa, celle de SAPIN.

Des hommes célèbres ont donné la préférence à d'autres végétaux. C'est ainsi que Van-Linné recommandoit le LYCOPODIUM SELAGO ; et Boerhaave, le PISSENLIT, le SENTAL, la RAVE et le TREFLE D'EAU.

Enfin, on a été jusqu'à chercher des remèdes aux maux vénériens, dans la classe végétale des poisons : l'Opium a été préconisé par Delius ; L'ACONIT, par Storck ; et la CIGUE, ar Van-Swieten.

Le docteur Shaw, atteste que le Coris de Montpellier, dont on fait un grand usage en Barbarie, suffit souvent pour rendre au repos et à la santé (a), les malades manqués par les remèdes ordinaires.

L'Hyppoglossum Valentinum, connue du peuple, sous le nom *d'Herbe Terrible*, détruit seul, au rapport de l'Écluse (b), les Pustules vénériennes: c'est un fait très-connu des Médecins, dans les provinces Espagnoles de l'Andalousie, et du royaume de Grénade.

Les racines de *l'Oxys* Indien et de notre *Ortie*, prises en décoction, agissent dans certains cas, et sur certains tempéramens, avec la même efficacité (c).

Les Tartares prétendent, suivant Sinapius, guérir avec *l'Acorus*, des maux vénériens rebelles, et la rave a quelquefois la même vertu, à en croire l'illustre Boërhaave (d).

L'Aster, soit à feuilles larges, soit à feuilles étroites, a obtenu de grands succès entre les

---

(a) TRAVELS OF OBSERVAT. OF BARBARY. ÉDIT. ANGLAISE, de 1738.

(b) RAR. ALIQ. STIRP. PER HISPANOS OBSERVATOR HISTOR. Édit. d'Anvers, de 1576. in 8°. lib. I^e^. cap. 41.

(c) BURMAN, THESAUR, ZEYLAN et CRAMER COMMER. LITTER. NORIMB. 1741. sem. I^e^. obs. 2.

(d) Ouvrage ci-devant cité, pag. 341.

mains de Weinmann, ainsi que le *Figuier* d'Inde, dans celles de Diaz de Isla et le bois de *Genevrier*, que le célèbre Astruc excepte de la proscription qu'il a prononcée contre tous les végétaux qu'on a voulu substituer au Gaïac (a).

Fallope et Zacutus Lusitanus, ont trouvé les mêmes propriétés dans le Liseron épineux dont on met la racine en infusion (b).

Plusieurs écrivains connus, et entre autres Zapata, regardent la Saponaire comme un vrai anti-vénérien, et Carrère propose d'en faire usage dans le traitement des maladies vénériennes chroniques, sur lesquelles il nous a donné un excellent ouvrage (c).

La décoction du bois des tiges et des feuilles du *Buis*, a eu aussi ses partisans : on sait que la modicité de son prix a fait quelquefois appeler ce bois le sudorifique des pauvres; il est certain que plusieurs gens de l'art l'ont substitué, avec succès, au Gaiac : Amatus Lusitanus atteste en particulier qu'il avoit guéri, par ce moyen, un

---

(a) Philanto. Zoiconog. Tom. VI. pag. 96.—TRAIT. CONTRA LAS BUBAS, cap. 10 et de MORBIS VENEREIS. Lib. IX. Tom. I. pag. 146.

(b) DE MORBO GALLIC. cap. 63; et PRAXIS HISTOR. Tom. III. pag. 270.

(c) Secreti di medic. cap. 9, et rech. sur les malad. vénér. chron. pag. 153, etc.

jeune homme dont les symptômes vénériens avoient résisté cinq fois aux frictions Mercurielles (a).

Les vertus de la Bardane ont été reconnues par Baglivi, et sur-tout par le grand Boerhaave; on prétend que c'est à ce sudorifique que Henry III dut sa guérison (b).

Carrère dans son traité *de la douce amere* ou *de la Vigne de Judée*; et Storck, dans ses observations, jointes à la traduction Allemande de cet ouvrage, prescrivent cette plante pour certaines Gonorrhées: il est vrai que ces hommes sages, moins enthousiastes que les apôtres du Gaïac et de la Salse-pareille, doutent qu'elle guérisse, seule, les maladies Siphylitiques, quand elles sont rebelles; mais ils la regardent, avec raison, comme un puissant auxiliaire des antivénériens.

Un seul homme a vanté singulièrement le *Putier* ou le *Cérisier* à grappes; c'est le Suédois Biœrnlund, qui a inséré le récit de quelques cures en ce genre, dans les mémoires de l'Académie de Stockolm, de 1785: il en faut peut-être dire autant de *l'Astragale* de Querin, dont

---

(a) Curat. medic. Centur. 2, 3 et 7.

(b) Boerh. loc citat. pag. 341 et 342. — Formi dans Riviere, observ. medic. pag. 268.

cet observateur a appris, en Hongrie, les succès contre la peste vénérienne (a).

L'article des poisons mérite aussi quelques détails: je ne les passerai pas sous silence.

Storck se fonde sur quatre observations majeures, pour décider qu'il est souvent avantageux de substituer l'Aconit au Mercure, dans le traitement des maladies vénériennes: la plus importante regarde une femme de quarante ans, infectée depuis huit ans, et couverte d'ulcères. Toutes les méthodes connues ayant échoué, Storck lui administra l'extrait d'Aconit, bientôt les douleurs se calmèrent, le sommeil revint, les ulcères se cicatrisèrent, et au bout de soixante jours la cure fut radicale (b).

La Cigüe a trouvé encore plus de défenseurs que l'Aconit: on compte, outre Storck, que je viens de citer, le docteur Collin et le célèbre Van-Swieten (c); il est assez singulier qu'on ait tenté de guérir la peste de Colomb avec la même plante qui empoisonna Socrate.

C'est par l'Opium que je terminerai ces obser-

(a) Animadvers. practicœ in divers. morb. cap. 16. pag. 320.

(b) Libell. quo. continent. experient. pag. 117 et 123.

(c) Storck LIBEL. SECUND. de Cicutá. pag. 169. — Collin NOSOCOM. CIVIC. an. tert. pag. 31 et Van-Swieten. — Loc. citat. tom. V. pag. 535.

vations : plusieurs Empyriques ont annoncé avec confiance que c'étoit le plus puissant des anti-vénériens : on a fait, pour en constater le succès, diverses expériences, en 1786, dans les hôpitaux militaires de Lille et de Londres; mais l'attente générale a été trompée : on a vu qu'il n'agissoit que comme les Narcotiques, et que même, dans certains sujets, ce remède aggravoit les ulcères, et leur faisoit prendre un caractère Scorbutique; ce remède si vanté est tombé dans l'oubli, et on en a abandonné l'usage à ces Cénobites de l'Orient, qui s'ennyvrent la nuit de cette boisson, pour se réveiller prophètes.

Malgré l'insuffisance de quelques plantes Exotiques, administrées isolément, malgré le défaut de lumières des gens qui les employent, on ne peut se dissimuler que les remèdes contre les maux vénériens, tirés du règne végétal, ne soient les seuls analogues à l'économie animale, n'agissent sans opérer de déchirement, et n'ayent dans les mains d'un médecin habile, assez d'énergie pour chasser le virus que nos viscères peuvent recéler : j'en appèle à cet égard au succès soutenu assez long-tems, d'une foule de préparations végétales, qui, quoique de simples essais dans les mains de leurs auteurs, ont sauvé une multitude d'infortunés, des dangers auxquels ils auroient été exposés avec les préparations Mercurielles.

Je ne parlerai point ici de la *ptisane Caraïbe*, qui, ayant le défaut essentiel d'un mélange incohérent de purgatifs très-âcres, avec des plantes sudorifiques, entraîne trop d'accidens dans son administration; et que les commissaires chargés de son examen, sous l'ancien régime, ont été obligés de rejetter (a).

Mais beaucoup d'autres spécifiques, dont les végétaux sont la base, ont été accueillis, même des gens de l'art, qui n'en avoient pas fait la découverte. Tel est le *remède du Cuisinier*, qui a eu des effets salutaires entre les mains du docteur le Roy (b). La ptisane Portugaise, dont les succès, avérés au Brésil, ont été reconnus par le célèbre Sanchez et Swediaur (c).

L'eau Stibiée de Corsi, plus connue sous le nom de décoction de Pomponace, dont le savant Morgagni faisoit beaucoup de cas, *la ptisane dépurative* de Vigaroux, avec laquelle cet habile chirurgien réparoit les maux faits, au corps humain, par le Mercure et le syrop de Saint Ambroise, qui a fait la réputation de Rondelet.

Maintenant que l'efficacité des spécifiques anti-vénériens, par les végétaux, semble hors

---

(a) Effets de la ptisane Caraïbe, Paris Imprim. Roy. année 1779.

(b) Hist. de la société. Roy. de médec. année 1777.

(c) Traité des maladies Syphilitiq. pag. 311.

de toute atteinte, il est tems de parler du Rob Anti-Syphilitique, résultat de près de 30 ans de recherches et d'expériences, dont la réputation s'est accrue pendant le cours d'une génération entière, et qui est aujourd'hui employé dans les cas désespérés, par les médecins les plus célèbres de l'Europe; et qui fera disparoître toutes ces préparations végétales, dont le peu de succès a fait reconnoître l'insuffisance.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE

DU ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

Le desir de m'instruire, et celui d'être utile à mes semblables, me conduisirent, dans ma jeunesse, au dépôt militaire de Saint-Denis : là, je me mis à portée de suivre le traitement des maladies vénériennes; je vis avec effroi les Dragées de Keyser, faire périr les sept dixièmes des malades, ou du moins leur donner une vieillesse prématurée, égale, pour l'homme sensible, à la mort. Ce spectacle effrayant m'engagea à faire des recherches sur les spécifiques anti-vénériens, les plus analogues à notre nature. Je m'instruisis des vertus des végétaux, soit indigènes, soit exotiques; je dévorai les ouvrages qui avoient quelque rapport aux connoissances que je voulois acquérir; je consultai les hommes de l'art, dont les lumières et l'amitié étoient faites pour guider mon inexpérience; et quand j'eus fais long-tems, en silence, l'essai de mes forces, je m'élançai dans la carrière.

Je ne citerai point ici les hommes de l'art dont les conseils lumineux m'applanirent le

sentier nouveau que j'osois me frayer : presque tous vivent encore, presque tous m'ont protégé au milieu des orages suscités contre moi par la malveillance, et on trouve sans cesse leurs noms écrits par la reconnoissance dans mes ouvrages.

Quant aux livres qui servirent de base élémentaire à mes connoissances, je ne pouvois, à cause de mon peu de fortune, les avoir en propriété ; mais plusieurs dépôts publics me furent ouverts : je citerai, entr'autres, la bibliothèque précieuse de l'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui fut la proie des flammes il y a quelques années : les savans modestes et éclairés, qui en avoient la garde, me mirent eux-mêmes sur la voie des ouvrages qui pouvoient étendre mes recherches, et en ôtant ainsi une partie des épines de mon travail, ils concoururent avec moi à rendre quelque service à l'humanité.

Le principe de la théorie que je me formai, fut, que les végétaux, n'altérant pas la constitution des malades, ne portant point le trouble dans le jeu des organes, aidant l'action de l'économie animale, devoient être préférés, dans toutes les occasions, au Mercure, qui n'agit que comme l'élément du feu, en dévorant tout ce qui l'environne.

Mais, pour parvenir à la solution entière du problême, j'avois d'autres observations à sou-

mettre à l'examen le plus réfléchi, pour ne point faire d'essais dangereux sur la vie de mes semblables.

Il falloit d'abord découvrir dans les plantes indigènes ou exotiques, les vertus les plus propres à neutraliser le virus vénérien, sans contrarier l'efficacité particulière de chacune d'elles.

Un hazard heureux me mit sur la voie; je guéris des malades abandonnés; et sûr, un jour, de sauver la vie à beaucoup d'infortunés, j'employai tous les moyens possibles pour perfectionner un remède salutaire, destiné à cicatriser la playe cruelle qui, depuis près de 400 ans, afflige la société.

Il falloit ensuite trouver un véhicule, qui pût faciliter sa distribution dans la masse du sang, donner du ton aux fibres, augmenter les forces vitales, briser l'humeur, l'évacuer, et opérer ainsi la guérison.

Il ne suffisoit pas d'avoir trouvé les végétaux les plus efficaces, il étoit encore nécessaire de savoir les associer, d'en varier les doses suivant l'intensité de leurs vertus, et de les unir au véhicule le plus propre à développer leur énergie, pour détruire et expulser la matière morbifique.

Après plus de vingt ans d'expériences, je puis donc, avec mon Rob, guérir les écrouelles ou humeurs-froides, les tumeurs scrophu-

leuses, et toutes les maladies chroniques qui ont pour cause un vice vénérien occulte, dégénéré et héréditaire.

En général (et je ne crains pas, après vingt ans de succès, de donner au public des espérances pour des certitudes), en général, dis-je, tel est l'effet de la composition précieuse que j'ai cherchée et trouvée, qu'elle sollicite et aide la nature, pour dégager des vaisseaux le vice morbifique, qui a résisté à tous les remèdes inactifs ou inefficaces, qu'elle augmente les forces vitales du cœur, donne du ton aux fibres vasculaires, brise une humeur rebelle, la neutralise et la chasse tantôt par les sueurs, tantôt par les urines, qui alors deviennent épaisses, briquetées, et laissent au fond du vase un dépôt plus ou moins abondant. D'après cette théorie, il est aisé de se convaincre que le Rob, spécifique assuré contre la peste vénérienne, agit encore avec quelque énergie dans d'autres maladies qui n'ont avec celle-ci qu'un rapport éloigné, telles que celles qui naissent de l'épaississement de la lymphe, de la dissolution du sang ou de la détérioration des humeurs.

J'ai attendu, pour annoncer au public mes heureuses expériences, que les conditions essentielles de mon problème médical fussent remplies : c'est-à-dire, que les effets salutaires de ma préparation végétale fussent bien cons-

tatés ; que je fusse bien certain que ce spécifique seroit toujours efficace ; qu'il conviendroit aux enfans , aux vieillards , et aux femmes enceintes ; enfin , à tous les individus malades , menacés de mourir avant le tems.

C'est en 1777, qu'heureux d'avoir rendu à la vie et à la santé quelques malades renvoyés des hôpitaux , comme incurables , je me présentai chez l'intendant de Paris , Berthier , avec cette confiance intime d'une conscience pure , qui s'applaudit de ne travailler que pour le bonheur de l'humanité. Ce magistrat, qui ne vouloit accorder sa protection qu'à l'efficacité reconnue du Rob , consentit à faire faire l'épreuve de mon remède , mais à condition que ce seroit à mes frais ; j'acceptai la proposition.

L'épreuve fut faite aux casernes de Saint-Denis , sur trois soldats de recrue du corps des Pioniers. Ce fut le docteur Poissonnier Desperieres , médecin , et le citoyen le Breton , chirurgien et accoucheur de la généralité , qui se trouvèrent chargés de surveiller ces expériences.

Comme il étoit de ma délicatesse d'écarter jusqu'à l'ombre du soupçon , j'obtins de l'intendant que les trois malades seroient placés dans une chambre particulière , dont la porte seroit fermée de trois clefs : qu'on m'en remettroit une, et que les deux autres seroient confiées

aux agens du magistrat, pour que tout accès, quand je serois seul, me fut interdit. On posa une sentinelle à la porte extérieure, et un garde dans l'intérieur de l'appartement où se faisoit l'expérience.

Non content de ces mesures, mon spécifique fut enfermé dans une armoire à trois clefs, et le vase qui le contenoit fut scellé du cachet de l'intendant, de celui du médecin qui suivoit l'expérience et du mien. Ces trois cachets étoient brisés et remis par les préposés du magistrat, toutes les fois qu'on administroit le remède : je ne me permettois pas même de préparer les tisanes et la nourriture des trois soldats, afin d'éloigner toute idée que je pusse y insérer des préparations mercurielles.

Les trois malades, quand je les entrepris, se trouvoient dans un état de délabrement qui faisoit craindre pour leur vie : je les traitai, et à l'époque que j'avois annoncée, ils se trouvèrent parfaitement guéris.

Une pareille cure étoit faite pour étonner les incrédules et pour convaincre les sceptiques de bonne foi. Le magistrat, qui n'étoit pas circonvenu par mes ennemis, ne se refusa point à l'évidence, et il informa à l'instant de mes succès, les Ministres des différens départemens.

J'étois autorisé, d'après une expérience aussi solemnelle, à solliciter un arrêt du conseil,

qui donnât à mon Rob anti-syphilitique, la sanction du gouvernement. Ce titre ne parut qu'au 12 septembre 1778; et un excès de prudence que je n'ose blâmer, de la part du médecin qui avoit surveillé le traitement des casernes de Saint-Denis, m'avoit obligé, dans l'intervalle, à répéter, plus en grand, ma première expérience.

Pour ne point donner à mon remède des éloges qu'il doit tenir des faits et non de ma plume, je vais me contenter d'extraire sur ce sujet l'arrêt même du conseil.

Quoique la première épreuve du Rob ait eu tout le succès qu'il étoit possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux dressés pour constater l'état des trois malades de Saint-Denis, et leur guérison, M. Poissonnier Desperieres ne l'a pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède.

Je fus donc invité par les médecins à recommencer, à mes frais, avec les précautions déjà employées, et sur un plus grand nombre de sujets, l'épreuve des casernes de Saint-Denis : on invita même tous les médecins à suivre le traitement. Douze se rendirent exactement au lieu de l'expérience, et signèrent les procès-verbaux.

Fort de ma conscience et de mes moyens, je ne demandois que des malades et des juges.

Leur nombre, loin de m'effrayer, m'encouragea, et j'acceptai les propositions du gouvernement.

D'après les ordres du lieutenant-général de police, il fut choisi à Bicêtre douze malades dans un état déplorable, et sur lesquels tous les remèdes connus jusqu'alors avoient été infructueux. Il s'en trouva même parmi eux trois, qui avoient été déclarés incurables par les officiers de santé de Bicêtre, et par les médecins qui suivirent l'expérience, comme l'attestent les procès-verbaux de réception et de guérison.

Ces grands maîtres de l'art, dont le nom seul fait l'éloge, sont *Borie*, *Geoffroy*, *Poissonnier*, *Darcet*, *Paulet*, *Desperieres*, *Vicq-d'Azyr*, *Charles le Roy*, *Andry*, *Bucquet*, *Mauduit* et *Varnier*.

Telle étoit l'efficacité de mon remède à sa naissance, et avant qu'une longue expérience l'eût porté à son point de perfection, que l'attente des médecins se trouva remplie : les douze malades, choisis à Bicêtre, se prêtèrent à mon traitement, et furent guéris.

Quelques fussent les préjugés des Corps à cette époque, ils cédèrent à l'évidence : mes juges qui avoient vu ma bonne-foi, qui s'étoient convaincus de la sûreté de ma méthode, ne balancèrent pas à suivre l'impulsion de leur conscience, et attestèrent unanimement les

cures

cures que leurs yeux avoient vû opérer par mon Rob.

Le concert de tant de médecins, d'une probité irréprochable, ne sauroit se présumer d'une manière qui prête à la malveillance, sur-tout quand il s'agit d'un remède que la médecine ne connoît pas; aussi l'expérience sur les malades de Bicêtre, fit une grande sensation dans la capitale.

Cependant, la réputation du Rob étonnoit, sans les persuader, les officiers de santé, qui ne connoissoient que la vieille routine; comme ils n'avoient pas le courage de revenir sur leurs pas, ils se retranchèrent dans cet argument.

« Le mercure est le seul spécifique qui guérisse radicalement le mal vénérien; or, le Rob guérit; donc c'est une préparation mercurielle déguisée ».

La théorie de l'art de guérir les maladies vénériennes par les végétaux, n'étoit pas alors assez connue, pour qu'on pût attaquer l'absurde majeure de ce syllogisme : mais la mineure qui reposoit sur un fait pouvoit être confirmée par la chymie, ce qui naturellement anéantissoit la conséquence, et ce fut par-là que mes détracteurs furent réduits au silence.

Il est certain que si le Rob contenoit du mercure, on l'eût trouvé, et on le trouveroit encore par l'analyse. Aussi les commissaires

qui ne prenoient part à ma querelle avec les ennemis de mon spécifique, que par intérêt pour l'humanité, s'adressèrent-ils à deux des chymistes de la capitale, les plus connus par leurs lumières et leur probité, aux célèbres *Darcet et Bucquet.* Ceux-ci, chargés de décomposer mon remède, prirent chacun, parmi le résidu de ce qui avoit servi aux malades de Bicêtre, une bouteille encore sous les sceaux des commissaires, et travaillèrent à part, sans se communiquer leurs procédés : le résultat fut le même dans les deux laboratoires, et le mercure, qui n'entre pas dans la composition du Rob, ne put se trouver par l'analyse.

Cependant, les deux chymistes, obsédés par les enthousiastes du mercure, se défiant peut-être trop de leurs propres lumières, mirent à leur rapport une restriction, qui sembloit faite pour laisser subsister quelques nuages. Tout en déclarant que, d'après l'analyse la plus exacte, ils n'avoient rencontré dans le Rob aucune trace du mercure, ils ajoutèrent qu'ils n'osoient assurer qu'il n'en contint pas : cette restriction, dernier hommage à un vieux préjugé qu'il étoit encore dangereux de combattre, ne fit aucun effet sur les médecins, qui, à portée d'apprécier les lumières des deux chymistes dans l'art des décompositions, sentoient que, puisque le mercure avoit échappé à leurs recherches, c'est que le Rob n'en

contenoit point; mais les hommes superficiels et envieux, dont fourmillent les capitales, tirèrent parti de l'excessive circonspection des Darcet et des Bucquet pour infirmer leur analyse; et partant toujours du principe erroné, qu'on ne pouvoit faire disparoître le virus vénérien sans préparation mercurielle, ils imaginèrent que si le Rob étoit sans mercure, j'en avois inséré dans la tisane des malades, guéris à Saint-Denis et ailleurs.

Il étoit aisé de poursuivre la malveillance dans son dernier asyle, en rappelant que dans les deux traitemens faits sous la surveillance de l'autorité, les mêmes mesures de précaution qui avoient été prises pour l'administration du Rob, l'avoient été aussi pour celle de la tisane; mais il me restoit un moyen sûr de réduire au silence l'incrédulité la plus obstinée, et ce moyen je m'empressai de l'employer.

Il consistoit à offrir et à donner mon spécifique à tous les gens de l'art, qui voudroient en faire usage, leur laissant la liberté d'administrer eux-mêmes la tisane dont la composition leur étoit réservée, et m'interdisant toute relation avec les malades dont ils entreprendroient le traitement.

Ma loyauté et ma franchise eurent le succès que je pouvois en attendre; des médecins connus, et, entr'autres, le plus grand nombre des commissaires qui surveillèrent mes ma-

lades de Bicêtre, firent en particulier de nouveaux essais de mon spécifique, sur des malades qui m'étoient parfaitement inconnus, leur donnèrent des tisanes faites de leurs mains et les guérirent. Ces derniers succès du Rob n'étoient point de nature à rester ensevelis dans le silence, et je dois la justice aux commissaires, qu'ils ont mis dans la déclaration de ces succès, tout l'empressement et toute l'honnêteté que l'opinion publique devoit attendre de leur justice, de leurs lumières et de leur probité.

Tel étoit l'état des choses, quand je demandai l'autorisation du gouvernement; ma requête, motivée sur des succès deux fois reconnus et avérés, fut envoyée au premier médecin Lassône, à qui je m'empressai de communiquer la composition de mon remède; il la fit passer à la Société de médecine, qui, après avoir nommé des commissaires pour rédiger le rapport qu'on lui demandoit, le fit de la manière la plus judicieuse.

Peu de tems après, les pièces furent présentées au conseil d'état, revues avec attention, et il intervint un arrêt, en date du 12 septembre 1778, qui me donna le titre que je demandois.

Cet arrêt est un de ceux où la sagesse du gouvernement éclate davantage : pour ne laisser aucune prise au charlatanisme, accou-

tumé à éluder les meilleures dispositions de la loi, il fut statué que le Rob ne seroit administré que sous la direction d'hommes de l'art; on nomma spécialement pour Paris deux commissaires-inspecteurs, chargés de suivre les effets du remède, d'examiner les malades qui voudroient y avoir recours, et de rendre un compte exact et journalier des traitemens, afin de le faire protéger ou proscrire.

Le choix étoit tombé sur les citoyen Andry et Paulet, tous deux docteur-régens de la faculté de Paris, et membres de la Société de médecine, tous deux célèbres par des ouvrages dont les hommes de l'art connoissent tout le prix; ils ne sacrifièrent point leur conscience à d'antiques préjugés. Le docteur Paulet fit insérer dans la gazette de Santé, que, d'après son expérience, le Rob agissoit et guérissoit sans accident et sans inconvénient; le docteur Andry, non moins respectable par sa franchise et ses lumiéres, me rendit les témoignages les plus authentiques, soit verbalement, soit par écrit : le premier médecin Lassône lui-même, qui avoit guéri en son particulier deux malades avec mon Rob, ne le dissimula pas à la Société de médecine, même en présence de ceux de ses confrères qui mettoient le plus grand intérêt à en douter.

Cependant, l'arrêt du conseil s'imprime, s'affiche et se distribue; j'en fais hommage à

tous les officiers de santé connus, soit de la Capitale, soit de la France entière, en les invitant à faire des essais d'un spécifique, dont treize médecins attestent la douceur et l'efficacité, qui a l'approbation de la Société de médecine et la sanction du gouvernement. Les journaux rendent compte de ce qui s'est passé, pour constater les résultats heureux des premiers traitemens; la confiance s'établit par les cures qui se multiplient, et de toute part on me demande des entrepôts pour la distribution de mon remède.

La malveillance ne tarda pas à s'allarmer de la protection accordée à mon Rob par le gouvernement, et encore plus des succès qu'il obtenoit contre les partisans des préparations mercurielles. Il se forma une ligue puissante entre les empyriques, dont les recettes dangereuses, mais lucratives, tomboient dans le discrédit. Ils me représentèrent comme un imposteur plus adroit qu'eux, ou du moins plus heureux. Il répandirent que j'avois surpris la religion de mes juges, et propagèrent avec tant d'audace ces assertions calomniatrices, que peu-à-peu, la Société de Médecine, craignit de se trouver compromise.

Ici se renouvela le fameux reproche, qui dérivoit de la modification que les célèbres chymistes Darcet et Bucquet avoient cru de la prudence de mettre dans leur rapport

d'analyse ; on déclara, après une foule d'hommes éclairés, (qu'on eut l'adresse de cacher dans le vague de l'anonyme) que le Rob étoit composé d'élémens mercuriels, mais qu'il étoit aisé, quand ce métal réduit à une très-petite dose, se trouvoit disséminé dans une substance muqueuse et sucrée, de le masquer avec tant d'art, qu'il étoit impossible de le retrouver dans l'analyse.

Ma réponse étoit simple; quelques papiers publics la répandirent et propagèrent la vérité, comme tant d'autres avoient propagé le mensonge.

Tout le monde avouoit que les maladies vénériennes, pour peu qu'elles fussent invétérées, et sur-tout compliquées avec d'autres maladies, telles que les affections nerveuses et scorbutiques, ne pouvoient être guéries que par de longs traitemens, quand on employoit les préparations mercurielles. Or, mon spécifique, d'après les expériences journalières, les guérissoit toutes et ne prolongeoient pas le traitement ; on étoit donc fondé à reconnoître que si le Rob ne contenoit qu'une petite dose de mercure dans ses élémens, les effets de ce minéral seroient nuls : de-là la conséquence, si naturelle, que l'efficacité du Rob est due à celle des végétaux qui en sont l'essence, et par suite que le mal vénérien peut être guéri sans mercure.

A cette réponse péremptoire aux yeux de la bonne foi, s'en joignoit une autre, non moins décisive, que je tirois de la manière d'administrer mon remède, manière entièrement contraire à celle qu'emploient les gens de l'art, qui ont le malheur de ne traiter leurs malades qu'avec le sublimé en dissolution ou d'autres préparations mercurielles. Ma méthode consiste à donner deux fois par jour la méme dose de Rob, pendant tout le cours du traitement, jusqu'à la guérison radicale, à mettre dix heures d'intervalle entre l'administration de chaque dose, et à n'en faciliter l'introduction dans tous les viscères qu'à l'aide d'une tisane de salse-pareille. S'il entroit du mercure dans le Rob, et sur-tout du mercure concentré avec l'acide marin, je donnerois au malade, en commençant, une petite quantité du spécifique, que j'augmenterois graduellement ensuite, pour empêcher le malade de s'allarmer de sa grande activité; je modifierois cette composition terrible avec du lait, de l'eau d'orge et d'autres adoucissans admis dans la théorie de Van-Swieten; toute cette doctrine tient aux premiers élémens de l'art, parmi les médecins qui sont attachés aux préparations mercurielles : traiter les malades avec le sublimé, d'après la méthode de l'administration du Rob, ce seroit les empoisonner, et non les guérir.

Mais

Mais tous ces raisonnemens, destinés aux gens de l'art, pouvoient glisser sur des esprits superficiels : je résolus de frapper un coup décisif pour attaquer le pyrhonisme acharné contre moi, jusque dans ses derniers retranchemens.

Je priai la Société de médecine de nommer des commissaires pour composer mon Rob, et en particulier deux chymistes de son choix, qui achèteroient eux-mêmes les végétaux que je leur indiquerois, et traiteroient par ma méthode des malades incurables, que je ne devois voir qu'après leur guérison ; c'étoit le moyen le plus sûr, suivant cette compagnie éclairée, de démontrer d'abord, la non existence du mercure dans mon Rob, ensuite l'identité de sa composition avec celui qui sortoit de mon laboratoire, et par conséquent de ramener tous les esprits, en dissipant tous les nuages.

Possesseur paisible de mon titre, dont j'observois avec un scrupule religieux toutes les conditions, si j'avois été moins fort de ma théorie, et de mes moyens, je pouvois attendre du temps une révolution, que les cures surprenantes que j'opérois tous les jours devoient nécessairement amener. Mais j'attachois trop de prix à l'opinion publique pour ne pas lui sacrifier mon repos, tant qu'il resteroit quelques moyens de dissiper ses incertitudes :

et malgré les craintes qu'on cherchoit à m'inspirer sur ma condescendance, je me dévouai.

Le 4 janvier 1779, j'écrivis à la Société de médecine assemblée, je la remerciai d'avoir accepté la proposition que je lui avois faite de composer elle-même mon remède : j'ajoutai que je craignois si peu le concours des lumières, par rapport à mon spécifique, qu'au lieu de deux commissaires, j'en demandois quatre pour l'examiner et le composer.

La réponse de la Société ne me parvint que le 12 de mars : on m'y apprenoit que le nombre des commissaires avoit été porté à sept ; je les acceptai tous, et les priai de fixer le jour pour commencer l'épreuve définitive.

Ces commissaires, auxquels un huitième fut adjoint dans la suite, avoient tous, par leur probité et par leurs lumières le plus grand poids dans l'opinion publique : c'étoient Mrs, de Lassône, Macquer, Geoffroy, Lorry, Buquet, Poultier de la Salle, Montigny et le duc de la Rochefoucault.

Dans une séance du 16 mars, à la fin de laquelle j'assistai, le jour fut fixé par les commissaires au 30 du même mois : ce fut le chymiste Macquer qui fut chargé de se procurer dans l'intervalle toutes les drogues nécessaires ; j'observai qu'il y en avoit quelques-unes qu'on ne trouveroit nulle part, si ce n'est dans mon laboratoire : mais j'offris en les remettant, de

les soumettre à tous les procédés chymiques, pour démontrer qu'aucune dissolution de sublimé n'en altéroit l'organisation élémentaire : les membres de la Société ne purent se persuader qu'il manquât dans Paris, une drogue connue dans les Pharmacopées, et ils persistèrent à vouloir que leur collègue se les procurât, sans communiquer avec moi.

Le célèbre Macquer m'écrivit le 21 janvier 1779, qu'une partie des drogues qui entroient dans la composition de mon remède, ne se trouvoit point dans Paris : je me hâtai de porter chez lui plus du double de ce qui lui manquoit, et je le priai de soumettre l'excédent à toutes les analyses chymiques, pour s'assurer qu'il n'y entroit aucune préparation mercurielle.

J'instruisis de ce fait tous les commissaires par une lettre particulière, dont il n'est pas inutile de rapporter ici la substance.

«.....Il ne m'appartient pas, messieurs,
» de vous indiquer des procédés d'analyse :
» vous savez mieux que moi que quelque
» forme que prenne le mercure, qu'on a in-
» troduit dans une liqueur sucrée avec l'ex-
» trait de divers végétaux, si on verse dans le
» mélange une quantité d'esprit de nître rec-
» tifié, suffisante pour lui faire contracter un
» goût légèrement acide, le mercure se pré-
» cipite, et se retrouve au moyen d'une lame

» de cuivre bien nétoyée, avec le même es-
» prit de nître qu'on a employé à l'analyse.

» Or, si les corps mucilagineux et sucrés
» que le fluide renferme ne gênent point
» l'action de l'esprit de nître, à plus forte
» raison l'épreuve sera-t-elle victorieuse sur
» une simple décoction des végétaux, que M.
» Macquer tient de moi, drogues qui n'étant
» nullement en proportion par leur volume
» avec celles que ce chimiste a lui-même
» trouvées dans Paris, devroient contenir une
» prodigieuse quantité de mercure, dans l'hy-
» pothèse si erronnée que le Rob doit au mer-
» cure sa vertu anti-vénérienne.

» Je ne me permets plus qu'une observa-
» tion : ma méthode pour composer le Rob,
» est de faire usage de vaisseaux de cuivre,
» non étamés : or, vous savez quel est l'ac-
» tion du mercure sur ce métal : si donc
» après la confection opérée par les commis-
» saires, le cuivre du vase se trouve le plus
» légèrement affecté, je consens que vous
» rejettiez mon spécifique de la classe des
» remèdes anti-vénériens ».

La Société, après avoir délibéré, et sur la franchise de mon procédé et sur ma lettre, me donna des éloges unanimes, et arrêta que pour donner au chymiste Macquer, le tems de faire venir les drogues qui lui manquoient et que la Société avoit refusé de recevoir de

moi, l'épreuve définitive seroit renvoyée à quatre mois.

Un intervalle aussi long, pouvoit être justifié par le desir que témoignoient les commissaires de s'entourer de toutes les lumières ; mais il servit singulièrement à la malveillance, pour calomnier, avec une ombre de succès, le Rob destiné à ensevelir dans l'oubli tant de recettes anti-vénériennes, qui tuent ou ne guérissent pas.

On répondit, que la commission avoit reconnu que mon Rob n'étoit autre chose qu'une *bouillie de sublimé*, et que, dans sa juste indignation, elle avoit couvert l'auteur d'ignominie et proscrit son remède.

Les hommes pervers qui imaginoient ces calomnies, savoient mieux que personne que mon Rob ne contenoit aucune préparation mercurielle, et qu'il étoit même physiquement impossible qu'il en renfermat : ils ignoroient encore moins que la commission n'avoit pas cessé un moment de me donner des témoignages d'estime et de confiance : mais ils parloient à des hommes foibles qui alloient au-devant de l'imposture : le délai du jugement, dont ceux-ci ignoroient les motifs, ajoutoit quelque poids à leurs perfides insinuations : et ils se consoloient de l'ignominie dont ils seroient couverts à l'avènement de la lumière, par le mot : calomniez toujours, la

» blessure se ferme, mais la cicatrice reste ».

C'est au milieu de cette attente générale, long-tems trompée, que parut une brochure du docteur Bucquet, ayant pour titre : *Rapport sur le Rob anti-syphilitique* : on se la communique avec empressement ; les hommes de bonne foi y voient l'éloge raisonné de mon spécifique, les malveillans induits volontairement en erreur par l'intention, que manifeste l'auteur de ne point fronder trop ouvertement les préjugés du tems, commentent cet écrit au gré de leur haîne : je soumettrai un jour ce rapport à un examen aussi impartial, que si l'objet en était étranger à ma cause : je me contenterai d'observer ici que l'extrême circonspection du docteur Bucquet ne lui a jamais fait faire un pas rétrograde vers les opinions de mes ennemis : il étoit trop éclairé, pour ne pas saisir les avantages d'un spécifique, dont il avoit suivi les épreuves et signé les succès : d'ailleurs, ses connoissances en chymie l'assuroient intérieurement, que les procédés ingénieux dont il avoit fait usage pour trouver du mercure dans le Rob, auroient démontré sa présence s'il y avoit existé : aussi déclare-t-il par-tout, avec franchise, qu'aucun de ses résultats ne lui a présenté de combinaisons de végétaux avec une préparation mercurielle : l'unique tribut qu'il paye aux préjugés du tems, c'est que ses connoissances en

analyse ont pu être mises en défaut, par une manière inconnue jusqu'à présent de déguiser dans une liqueur sucrée la présence du mercure. Il termine sa brochure en annonçant que bientôt le public éclairé par le résultat des expériences de la nouvelle commission, n'aura plus de doute sur la vérité de mes assertions.

Enfin le jugement de la Société intervint : il est du 20 avril 1780, et cette compagnie savante l'a fondé sur la cure radicale de six malades choisis, parmi les plus désespérés des hôpitaux de la capitale : cure opérée sous les yeux des commissaires, avec le Rob, qu'ils avoient eux-mêmes préparé.

Les conclusions renferment quatre articles, que je vais transcrire littéralement.

« La Société pense, 1°. que le Rob, tel » qu'il a été préparé, ne contient point de » mercure.

» 2°. Que le remède et la méthode peuvent » guérir les maladies vénériennes confirmées » et désespérées ;

» 3°. Que cette méthode n'exclud point les » traitemens particuliers accessoires, les pré- » cautions et les modifications relatives aux » circonstances, qu'il est impossible de dési- » gner, et qui doivent être laissées à la pru- » dence du médecin » :

» 4°. Que ce remède, ne contenant point

» de mercure, peut devenir sur-tout utile;
» dans les cas où l'on auroit quelque incon-
» vénient à craindre de l'usage, soit intérieur,
» soit extérieur des préparations mercurielles :
» tel que seroit, par exemple, une complica-
» tion des virus vérolique et scorbutique, etc. »

D'après un examen aussi approfondi du Rob anti-syphilitique, examen précédé de tant d'analyses chymiques, accompagné de tant de cures prodigieuses, opérées sous les yeux et par les mains d'hommes que d'anciens préjugés invitoient le plus à s'en défier, je puis donc tirer la conséquence, qu'il existe dans la classe des végétaux un spécifique supérieur à toutes les préparations mercurielles, et qui opère la cure radicale des maladies vénériennes désespérées.

Le rapport de la Société de médecine, du 20 avril 1780, acheva de légitimer la confiance dont on m'honoroit, soit en France, soit dans les pays étrangers.

Je fus chargé le 1er. avril 1781; par le ministre Sartine, de fournir mon Rob pour le service des vaisseaux et de tous les hôpitaux de la marine : témoignage d'estime de la part du gouvernement, qui fut renouvelé le 8 août 1788, par la Luzerne, alors ministre de la marine.

La révolution vint consoler les Français, qui gémissoient sous les abus de l'ancien régime,

régime, et le nouveau gouvernement à qui l'humanité est chère, ne m'a point retiré la confiance dont j'ai été honoré jusqu'à ce jour.

Le premier décadi de frimaire, l'an II de la république, sur le rapport du chef des bureaux civils préposé aux approvisionnemens de l'Empire français, le citoyen Dalbarade, ministre de la marine, me chargea de continuer à fournir du Rob anti-syphilitique dans tous les ports pendant le cours de la guerre.

Le 9 vendémiaire de l'an III, sur le rapport de la commission de commerce, le comité de salut public, qui représentoit alors le gouvernement français, me donna la liberté d'exporter mon remède par-tout où l'intérêt de l'humanité l'exigeroit, et ordonna aux employés des douanes d'en laisser sortir les caisses, sans acquit à caution.

Depuis cette époque, j'ai eu des témoignages très-flateurs et souvent répétés de la confiance du gouvernement : on pourra en juger bientôt par quelques procès-verbaux des cures que j'ai opérées, sur des vénériens désespérés, à l'invitation du ministre de l'intérieur et des membres du directoire.

« Sur le rapport de la commission du com-
» merce, d'après les motifs et considérations
» qui y sont énoncés, le comité de salut public
» arrête que le cit. Boyveau-Laffecteur pourra
» exporter de la République telle quantité

» qu'il voudra, de son reméde en bouteilles
» de pinte, pesant chacune trente-deux onces.

» Les employés aux douanes laisseront sor-
» tir lesdites bouteilles, sans exiger d'acquits
» à caution, le citoyen Laffecteur en étant
» dispensé par ces présentes.

» Les membres du comité de salut public.
» R. Lindet, Treillard, Eschassériaux,
» Carnot, Thuriot, J.-F.-B. Delmas,
» Merlin (D. D.) ».

Comme il est de la plus haute importance pour ma théorie, sur les maladies vénériennes, de lui donner pour base les faits, et les faits dans leur simple nudité, j'ai pris le parti de transcrire, sans note et sans commentaire une partie des actes originaux, qui servent de fondement à cet essai : on les trouvera dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage.

La troisième, qu'on va lire, est destinée à mettre sous les yeux du lecteur, un choix des cures les plus frappantes opérées par mon Rob antisyphilitique, avec les preuves testimoniales qui peuvent les constater : on sent assez qu'après avoir guéri des milliers de malades, si j'avois voulu rendre compte de tous les succès que j'ai obtenus, des procès-verbaux qui en constatent un grand nombre, des lettres ou l'enthousiasme me représente, comme une puissance tutélaire, ce recueil formeroit un grand nombre de volumes.

TROISIÈME PARTIE.

État et preuves d'un certain nombre de guérisons extraordinaires opérées par le Rob-Antisyphilitique.

L'ORDRE que je vais observer est simple : obligé par les convenances littéraires de graduer l'intérêt qui doit naître d'une lecture, aride par elle-même, mais qui paroîtra infiniment importante aux malades, dont la confiance est le prix le plus touchant de mes travaux, je commencerai par les cures qu'on ne peut constater que dans les Départemens, je les ferai suivre de celles dont les médecins de Paris ont pu être les témoins dans le sein de cette ville, et je terminerai par celles qui ont été opérées avec une sorte de solemnité, dans les hospices nationaux, ou qui ont eu le sceau de la Société de médecine, des ministres de l'ancien régime et de notre gouvernement.

Je prie les officiers de santé, dont le peu d'espace qui me reste à remplir, pour terminer cette brochure, m'oblige à circonscrire les procès-verbaux et les observations, de ne point me savoir mauvais gré de mes simples analyses : je me réserve de donner aux cures qu'ils

ont opérées avec mon Rob, tout leur développement, en transcrivant littéralement dans le grand ouvrage dont j'ai déjà fait l'annonce, la minute des lettres qu'ils m'ont permis de publier.

OBSERVATION

Des citoyens Duret, Aufroy et le Breton, tous trois officiers de santé, et les deux premiers, Chirurgiens de la marine de Brest.

Une simple gonorhée et un chancre traités infructueusement par toutes les méthodes mercurielles connues, avoient tellement vicié la masse du sang d'un malade, qu'à la longue, et malgré trois traitemens, il avoit contracté sept ulcères de la plus mauvaise nature, qu'il avoit sur son corps plusieurs dépôts pleins de pus, de la grosseur d'une noisette, et que la violence du virus avoit carié la majeure partie du nez, de la face, et emporté la voûte palatine.

Ces symptômes *effrayans* firent juger la maladie *incurable*; elle a été guérie par le Rob, en quarante-six jours.

OBSERVATION

Du citoyen Rossignol, docteur en médecine, à Grasse, département du Var.

Un malade, manqué deux fois avec le mercure, portoit pour principaux symptômes consécutifs, un abcès fistuleux à la voûte du palais, qu'il falloit ouvrir de tems en tems, avec le bistouri, un ulcère au fond du gosier, des pustules sur toute la surface du corps, un sarcocèle et un exostose à la malléole interne droite : en moins de deux mois de traitemens avec le Rob, tous ces accidens ont disparu, et le sujet jouit d'une santé parfaite.

PREMIÈRE OBSERVATION

De l'officier de santé Génouville, ancien Chirurgien de première classe, aux hôpitaux militaires.

La citoyenne Mel***, du département de la Meurthe, affectée de douleurs lancinantes au bras gauche, au côté droit et dans d'autres parties du corps, avoit été opérée à Nancy, pour une tumeur à la partie supérieure du front par l'officier de santé Valentin, qui fit disparoître en même-tems une carie qui s'y étoit formée : arrivée à Paris, plus tourmentée et

plus malade que jamais, elle me fut présentée : je lui reconnus une exostose à la partie inférieure de l'humérus gauche, et une fracture à la septième côte vertebro-sternale : je fis disparoître en cinq semaines le dernier accident, avec un emplâtre de vigo et un bandage de nature à contenir la fracture : l'exostose et les douleurs qui l'accompagnoient furent rébelles ; j'essayai, d'après les anciennes méthodes, de faire prendre à la malade des pillules, où il entroit du mercure doux : ce traitement ne servit qu'à faire paroître une nouvelle exostose à la partie supérieure du sternum, et sur-tout une tumeur sur le sourcil gauche, qui, accrue en peu de tems jusqu'à la grosseur d'un œuf, comprima le globe de l'œil et menaça de détruire l'organe : alors, je me déterminai à faire usage du Rob anti-syphilitique : l'effet surpassa mes espérances : en cinq jours, le sommeil fut parfaitement rétabli : la tumeur que je m'étois proposé d'extirper, parce qu'elle sembloit résister au nouveau traitement, se réduisit avec six bouteilles de Rob, à la grosseur d'une noisette : j'en fis prendre trois autres à la malade, alors les deux exostoses, la tumeur de l'œil, ainsi que les douleurs ostéocopes disparurent.

A Paris, ce 22 messidor, an VI de la République.

Signé GÉNOUVILLE.

SECONDE OBSERVATION

Du même officier de santé.

J'étois professeur d'anatomie et de chirurgie à Grenoble, lorsqu'on me présenta une malade de Pierre-Latte, affectée de deux ulcères rongeurs au visage, dont l'un avoit dévoré la joue, carié l'os de la pommette, et l'autre l'arcade surcillière du coronal ; les traitemens mercuriels auxquels on l'avoit assujétie depuis deux ans, n'avoient fait qu'irriter ses maux : je lui fis prendre cinq bouteilles du Rob anti-syphilitique, qui rétablirent son sommeil et détergèrent ses ulcères : quatre autres achevèrent la guérison, qui fut si complette et si solide, qu'au bout de dix ans, ayant revu la malade, à mon retour de l'Italie, elle me parut avoir recouvré toute la vigueur de son ancien tempéramment. J'ai observé que son mari et ses enfans n'ont jamais été malades.

Paris, ce 22 messidor, an VI de la République.

Signé GÉNOUVILLE.

REMARQUE DE L'ÉDITEUR

Sur les observations du citoyen Génouville.

Il est difficile, d'après l'analyse de ces deux observations, et de deux autres du même

officier de santé, qu'on verra dans quelques momens, d'avoir quelque doute sur le principe virulent des maux que le Rob guérit si bien; cependant aucune de ces femmes n'en avoit les symptômes, du moins pendant le traitement, aux parties génitales, et d'eux d'entre elles, attestoient qu'elles n'y en avoient jamais remarqué.

Ce qui prouve que le mal vénérien est uu vrai prothée qui se modifie de cent façons différentef, et dont les ravages sont d'autant plus grands que, d'après un traitement mercuriel méthodique, les premiers symptômes ont disparu.

Le citoyen Génouville a observé aussi que les méthodes ordinaires, aggravent singulièment le mal vénérien dans les climats chauds et sur le bord des mers; il dit expressément qu'il y a rencontré bien moins de victimes du mal que du remède destructeur qu'on emploie pour le guérir.

Cette autorité en faveur de l'efficacité de mon Rob, est d'autant plus grande, qu'elle est d'un homme de l'art, qui joint à ses lumières la longue expérience des hôpitaux.

OBSERVATION

OBSERVATION

Du citoyen Boyer, chirurgien en chef de la Charité de Paris, et du citoyen Caillot, son élève, actuellement professeur de chirurgie à l'école de Strasbourg.

La citoyenne N..., âgée de vingt-huit ans, et parfaitement saine, jusqu'à son mariage, se trouva incommodée, peu de tems après cette époque, d'une tumeur, dont le siége étoit dans l'épaisseur de la grande lèvre, qui rouloit entre les doigts et se présentoit sous l'aspect d'une glande lymphatique engorgée : les traitemens ordinaires ne firent qu'aigrir le mal et l'accompagner de douleurs de tête et d'insomnie.

De nouvelles tentatives ne furent pas plus heureuses ; à cette position alarmante, se joignirent des ulcères au gosier et une éruption de taches snr tout le corps, semblables à celles que laisse la petite vérole.

Le citoyen Boyer prescrivit le remède de Vans Wieten, les symptômes disparurent : la malade devint grosse, accoucha heureusement, et ce ne fut que quatre mois et demi après cet évènement, que de nouveaux accidents reparurent, entre autres un bouton au-dessous du genou, qui se développa graduel-

lement jusqu'à acquérir le diamètre d'une pièce de douze sols, s'ulcéra, et produisit sur tout le corps une enflure universelle.

Le sirop de Cuisinier, les frictions mercurielles furent employées successivement et sans fruit, pour faire disparoître ce reste de virus vénérien.

La malade se trouvoit dans l'état le plus déplorable, quand on eut recours au Rob antisyphilitique du citoyen Boyveau : neuf bouteilles de ce spécifique ont procuré une guérison radicale : il y avoit un an que sa santé étoit solidement affermie quand, au mois de ventôse, an VII, le citoyen Boyer a fait transmettre sa déclaration.

OBSERVATION

Du citoyen Fournier, membre du Lycée des Arts de Paris, et de la Société de Médecine de Bruxelles.

Le cit. Vant... fut attaqué à vingt-trois ans de la peste vénérienne, alla à Paris se faire guérir, prit de la liqueur de Vans-Wieten, une quantité effrayante, et revint dans ses foyers plus malade que jamais.

En thermidor, an V, nous fumes consultés, Van-Cutsem et moi ; alors un chancre considérable couvroit tout le gland du malade,

un ulcère rongeoit les cartilages du nez, un autre enlevoit le voile du palais et carioit l'os ethmoïde : à ces symptômes s'en joignoient d'autres plus effrayans, et dont la description occuperoit plusieurs pages : le tout étoit accompagné d'une fièvre hectique, et de douleurs ostéocopes insupportables.

Tous les remèdes possibles ayant été infructueux, et la maladie ayant été jugée incurable, nous eumes recours, en dernière analyse, au Rob anti-syphilitiqne ; à la sixième bouteille, la fièvre et presque tous les accidents disparurent : il en fallut dix pour rendre au malade sa santé et son ancienne vigueur : l'unique désagrément qui lui reste, est de porter un râtelier artificiel à la machoire supérieure, et un obturateur d'or, sans lequel il lui est impossible de parler.

Cette observation a été lue à la Société de médecine de Bruxelles, et je l'adresse au citoyen Boyveau-Laffecteur, pour qu'il la mette au nombre des plus intéressantes de son ouvrage.

A Bruxelles, le 20 fructidor, an VI.

Signé Fournier.

PREMIÈRE OBSERVATION.

De l'officier de santé Beauchêne, médecin de l'hôpital des Gardes-Françaises.

Une femme de trente-deux ans, ayant le genre nerveux très-irritable, et une imagination ardente, qui embrâsoit ses sens, avoit contracté à son mariage une maladie vénérienne, qui se manifesta par un écoulement, des chancres, des exostoses, et enfin par la cachexie.

Les traitemens mercuriels, administrés par des gens de l'art très-estimés, épuisèrent la malade et ne la guérirent pas.

L'infortunée lutta pendant quinze ans contre le mal et les remèdes qui dévoroient à la fois les restes de sa vie : elle eut recours au lait de femme pour se régénérer, et elle n'y réussit pas.

Je fis prendre le Rob anti-syphilitique à la malade expirante, et en le lui administrant graduellement jusqu'à la dose ordinaire, je suis parvenu à lui procurer une guérison complette.

BEAUCHÈNE.

DEUXIÈME OBSERVATION

Du même officier de santé.

Une autre victime, âgée de 20 ans, et mariée depuis deux, éprouvant tous les accidens ordinaires aux maladies déjà invétérées, et en outre une fièvre lente, la jaunisse, et un état de consomption, on eut recours vainement aux frictions mercurielles : d'après une consultation de médecins, où je fus appelé, il fut décidé que tout traitement mercuriel étoit au-dessus des forces de la malade : je la mis à l'usage du Rob : au bout de cinq semaines, tous les accidens cessèrent, l'embonpoint revint, et enfin la grossesse parut, quoiqu'on la soupçonnât de stérilité.

BEAUCHÈNE.

OBSERVATION

Du citoyen Coulon, médecin et inspecteur des hôpitaux de la Marine.

Un malade, âgé de soixante-quinze ans, avoit vu le virus se porter à sa tête, dans les sinus frontaux et sur les os du nez : l'épuisement de tous les principes vitaux, suite de remèdes inefficaces, quoique administrés par des hommes sages, ne lui faisoit voir en perspective qu'une mort prochaine et

doulouruse, lorsqu'en trois mois le citoyen Coulon le traita avec le Rob, et le guérit sans retour.

OBSERVATION

Du docteur le Roy, médecin à Dunkerque.

Au mois de floréal, an IV, on adressa à ce médecin une jeune personne âgée de dix-sept ans, qui, depuis trois ans, souffroit d'un cancer vénérien au sein : comme depuis plus de vingt ans il avoit fait les plus heureuses expériences avec le Rob, il l'administra à la jeune citoyenne, qu'il guérit en soixante-cinq jours avec neuf bouteilles.

OBSERVATION

D'un malade de Lisieux, envoyée au citoyen Boyveau, le 14 vendémiaire de l'an VII de la République.

Le citoyen S... étoit affligé, depuis vingt-cinq ans, d'un écoulement d'une humeur puriforme, ayant son siége dans l'oreille gauche, dont le principe n'avoit pu être détruit par la liqueur de Vans-Wieten : lors d'une chûte faite il y a trois ans, le virus morbifique fit de nouveaux progrès, le nez se couvrit de boutons purulens, la voûte palatine se perça, la

surdité devint complette : un médecin célèbre de sa ville lui conseilla l'application extérieure du sublimé corrosif : alors le nez se fendit : il vint à Paris, il y a dix-huit mois, il consulta les citoyens Sabatier, Pelletan, Portal et Dechamps, qui tous lui dirent franchement que sa maladie étoit mortelle ; il s'adressa ensuite au médecin Jouane, député, qui m'appela en consultation : je rassurai le malade, je le pris chez moi et le guéris en cinq mois sous les yeux du représentant du peuple Jouane, et des médecins Champseru, Daignan, Andry, Dazille, et beaucoup d'autres officiers de santé, qui l'ont tous vu avant son traitement, pendant son cours et après sa guérison, et ont apposé à cette observation leur signature.

PREMIÈRE OBSERVATION

De l'officier de santé Génouville, faite dans Paris.

La citoyenne.... demeurant à Paris, rue Guénégaud, avoit deux ulcères vénériens, dont l'un avec carie au grand angle de l'œil, et l'autre avoit rongé la voûte palatine, et détruit une grande partie du voile du palais : consulté par cette infortunée, je lui fis prendre le Rob anti-syphilitique, dont sept bouteilles opérèrent sa guérison radicale ; il ne lui reste

d'autre incommodité qu'un nazillonement et une déglutition difficile.

Paris, ce 22 messidor, an VI de la République.
Signé GÉNOUVILLE.

SECONDE OBSERVATION

Du même.

La Cit... résidente à Paris, portoit à la tête plusieurs ulcères avec carie à la partie supérieure du coronal, qu'accompagnoient des douleurs ostéocopes, et une perpétuelle insomnie; je lui administrai des remèdes analogues à sa maladie, qui ne firent que la pallier : deux ans s'écoulèrent, et à mon retour de l'Italie, voyant son état empirer, je lui fis prendre, de concert avec le citoyen Boyveau, huit bouteilles de Rob anti-syphilitique, qui opérèrent sa guérison.

A Paris, même date. *Signé*, GÉNOUVILLE.

OBSERVATION

Des médecins et officiers de santé Geoffroy, Despérieres, Andry, Paulet et le Breton.

Un soldat suisse de la compagnie de Diesbach, fut attaqué seulement dans le principe de la maladie, d'un chancre et d'un phymosis

aux parties génitales : on lui fit subir à l'hôpital du gros Caillou, trois traitemens mercuriels, dont deux par les dragées de Keyser, et l'autre par les frictions : ces traitemens durèrent neuf mois et ne servirent qu'à amener le déplacement du virus : il survint au malade un ulcère chancreux à la base de la luette, qui fit tant de ravages au palais, que la déglutition sembloit impossible et la prononciation d'une difficulté inexprimable : on le renvoya de l'hôpital comme incurable : le Rob le guérit parfaitement en trente jours.

OBSERVATION

Du docteur le Roy, ancien médecin de Monsieur, frère de Louis XVI.

Une simple gonorhée traitée méthodiquement et guérie, en apparence, depuis six ans, avoit laissé un vénérien dans la plus profonde sécurité ; il se maria, mais le virus, assoupi pendant un si long intervalle, se réveilla avec fureur ; il se forma un ulcère à l'arrière-bouche, qui rongea une partie de la gorge, un autre sur le front, qui menaça d'emporter l'œil, d'autres qui rongèrent la langue et les deux narines ; le malade épuisé pendant plusieurs années, soit par le mal, soit par les traitemens mercuriels, n'attendoit plus que la

mort : le Rob lui fut administré, et il guérit en deux mois : il y avoit quatre ans que la santé du malade se soutenoit, quand cette observation fut communiquée.

SECONDE OBSERVATION

Du même Médecin.

Un malade étoit réputé poitrinaire : le docteur le Roy lui avoit fait ouvrir un cautère, et lui avoit prescrit un régime d'herbes dépurantes, légèrement incisives et anti-scorbutiques ; la poitrine dégagée, il survint une carie à la partie supérieure du coronal, et ensuite une exostose de la grosseur d'un œuf de poule à la partie moyenne et interne du tibia : on rechercha alors si l'infortuné avoit contracté autrefois quelque maladie vénérienne ; mais la plus grande incertitude régnoit à cet égard, le docteur le Roy essaya le Rob, pour prévenir la cachexie scorbutique : ce remède a agi par tous les émonctoires, l'exostose a disparu et le traitement a été suivi du succès le plus complet.

OBSERVATION

Du docteur Andry.

Une femme, attaquée depuis quatre ans de maladies vénériennes, fut traitée à Paris par

le chirurgien Quique, d'aprés l'ancienne méthode, telle que les pillules mercurielles, le sublimé corrosif et les frictions; les symptômes disparurent, mais le mal resta.

Les symptòmes les plus effrayans se montrèrent, tels que des chancres aux amigdales, la carie du vomer, et une dartre rongeante sur tout le visage : la malade devint sourde, muette, et aveugle pendant huit jours.

Le célèbre chirurgien Tenon administra à la malade quarante-deux frictions, qui atténuèrent le mal sans le guérir; la dartre, surtout, continua ses ravages.

Deux médecins, Thieullier et Missa, la condamnèrent sans ressource.

C'est dans cette position critique, que le citoyen Andry entreprit cette incurable; il invita à assister au traitement les docteurs Geoffroy, Poissonnier, Desperieres, Paulet et Carrere, ainsi que les officiers de santé, Quique et le Breton, le Rob fut administré, et la malade guérie parfaitement en deux mois.

OBSERVATION

Du docteur Desperieres.

Un soldat, âgé de vingt-deux ans, étoit affligé, depuis quatre ans, d'une ulcération vénérienne aux glandes maxillaires et parotides : on le renvoya de son corps par congé,

comme incurable : deux traitemens mercuriels qu'il essuya, sans succès, à Bicêtre, firent confirmer ce jugement ; il a été guéri radicalement, par le Rob, en sept semaines.

OBSERVATION

Du docteur Carrere.

Un vénérien de trente ans, à la suite d'une gonorhée virulente mal guérie, avoit vu le mal se porter à la tête, tuméfier sa joue droite, occasionner des douleurs lancinantes dans l'oreille, et amener d'abord un écoulement purulent et ensuite une éruption de dartres sur presque toute la surface du corps, à l'exception du visage : il fut mis à l'usage du Rob, en janvier 1780 ; au bout de deux mois, les croutes et les autres symptômes disparurent, et le malade, depuis, s'est toujours bien porté.

PREMIÈRE OBSERVATION

De l'auteur de cet Ouvrage.

L'an II de la République, un jeune homme de Morlaix, de la plus riche taille et de la plus belle figure, fut attaqué à Douay, d'une maladie vénérienne, qui se manifesta par tous les symptômes les plus effrayans, et sur-tout par un ulcère rongeur à l'aine gauche, qui,

dans l'espace de dix-huit mois, corroda la partie antérieure de la cuisse, dans un espace de dix-sept pouces de long sur huit de large : on lui administra en vain les frictions mercurielles dans son département : arrivé à Paris, maison de France, rue de Cléry, sa mère appela en consultation les gens de l'art les plus éclairés ; le célèbre de Sault le traita par les méthodes ordinaires, et le manqua : comme il étoit dans l'âge de la requisition, les officiers de santé, nommés inspecteurs par le gouvernement, vinrent le visiter et le déclarèrent unanimement incurable : c'est à cette époque que je le pris chez moi, il y demeura quatre mois et fut guéri radicalement, avec douze bouteilles de Rob : cette cure qui a fait du bruit, a été suivie par plus de trente officiers de santé, qui pourroient certifier l'état désespéré du malade, et sa guérison.

DEUXIÈME OBSERVATION

Du même.

Un officier de santé avoit contracté dans les colonies une maladie vénérienne, que les remèdes ordinaires n'avoient fait que pallier : de retour en Europe, il se marie, son épouse reste pure au milieu de ses embrassemens, mais lui-même est en proie à un ulcère rongeur qui lui détruit les os de la moitié de la

face, la voûte palatine, et toutes les parties de l'arrière-bouche. Les citoyens Thilorier et de Sault, lui donnèrent long-tems des conseils infructueux : enfin, la fièvre lente et le dévoiement le conduisant aux portes de la mort, on me l'adressa il y a deux ans et demi : je l'ai traité avec le Rob, et aujourd'hui il jouit de la plus parfaite santé.

TROISIÈME OBSERVATION

Du même.

Une citoyenne demeurant à Paris, cloître Nôtre-Dame, étoit depuis seize ans, rongée par des ulcères, qu'aucun remède mercuriel n'avoit pu même pallier : elle gardoit sa chambre, ou même le lit, depuis neuf ans entiers : je l'ai traitée, il y a deux ans, avec mon spécifique, et elle ne paroît pas avoir jamais été malade.

QUATRIÈME OBSERVATION

Du même.

Le même mal porté à la tête du citoyen... cordonnier, faubourg Saint-Jacques, avoit détérioré entièrement sa figure, en lui détruisant les lèvres supérieure et inférieure, les aîles et l'extrémité du nez : le citoyen Thilorier l'ayant traité infructueusement, avec

les remèdes ordinaires, je l'ai guéri en deux mois et demi, avec dix bouteilies de Rob : j'ai appris, avec surprise, que le virus de cet infortuné n'avoit passé, ni à sa femme, ni à ses enfans.

CINQUIÈME OBSERVATION

Du même.

Un menuisier du faubourg du Roule, non moins malade que le cordonnier du faubourg Saint-Jacques, avoit trois ulcères, accompagnés de carie sur le visage et sur la poitrine : traité, sans succès, pendant dix-huit mois par le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, il me fut adressé par le citoyen Charlard, apothicaire, rue Basse, porte Saint-Denis; trois mois de traitement, avec le Rob, ont suffi pour le rendre au bonheur et à la santé.

Il me seroit aisé de transcrire ici plus de cinq cents observations sur des cures de malades presque tous désespérés, faites par une foule d'officiers de santé, tant de la France que des pays étrangers, tous connus par leur probité et leurs lumières; mais il est impossible d'en faire usage ici, parce que leur simple analyse porteroit cette brochure à la grosseur de plusieurs volumes.

DERNIÈRE OBSERVATION

Insérée au journal de Paris, du 15 ventôse, an V, par un militaire guéri contre toute apparence.

Je termine cette section par un fait bien connu, qui fut inséré dans le plus impartial des papiers publics du tems, sous ce titre : *effet merveilleux du remède appelé* Rob antysiphilitique, *ou éloge bien mérité de son auteur;* je le transcris dans les propres termes du malade, pour éloigner tout soupçon d'infidélité dans l'analyse.

« Je languissois depuis environ huit ans,
» attaqué d'une maladie de peau qui fut seu-
« lement calmée momentanément, à la suite
» de différens traitemens employés pour la
» détruire ; cependant elle reparoissait tou-
» jours de nouveau, revêtue d'un caractère
» vraiment effrayant, et sur-tout pendant les
» pénibles travaux de la guerre.

» Je reçus une blessure très-grave (le 7
» prairial, troisième année) à la joue droite,
» à la suite de laquelle il se forma un squire
» cancéreux, qui attira toutes les humeurs
» à cette partie, et rendit ma situation
» d'autant plus malheureuse, qu'aprés plu-
» sieurs traitemens infructueux, je fus aban-
» donné de tous les gens de l'art employés au

service

» service des hôpitaux de la République, et
» enfin envoyé comme incurable à la maison
» nationale des Invalides.

» Le hasard me conduisit rue de Varennes,
» chez le citoyen Boyveau-Laffecteur, qui
» m'administra son traitement par le Rob, et
» au bout de trois mois je fus radicalement
» guéri. Il m'a sauvé la vie; que ne lui dois-je
» pas ?

» Ce n'est point là où ce généreux et pro-
» fond observateur de la nature borne ses
» bienfaits ; je lui présente le peu d'argent
» que je possède, en attendant la possibilité
» de le satisfaire plus amplement. — Gardez
» votre argent, brave homme, me dit-il; re-
» prenez le cours de vos services, défendez
» toujours mon pays, voilà ce que j'exige ; je
» vais faire mes efforts auprès du gouverne-
» ment et l'engager à vous donner de l'emploi.

» Qu'on se peigne, s'il est possible, l'état
» où me laissèrent ces touchantes paroles !
» Une douce émotion s'empara de mon cœur,
» et je n'ai pu lui répondre qu'en versant des
» larmes d'attendrissement et de reconnois-
» sance.

Signé Plantié, capitaine invalide.

OBSERVATIONS

Extraites du procès-verbal des 12 malades, soumis à l'expérience du faubourg Saint-Denis.

1°. Un malade, outre les accidens graves ordinaires aux vénériens, étoit perclus de tous ses membres, et avoit les deux organes de l'ouye et de la vue attaqués : le procès-verbal dit que ce sujet déclaré incurable *fut guéri en quarante jours.*

2°. Il a fallu trois mois de traitement, pour guérir dans un autre sujet un bubon *gangreneux, qui avoit l'étendue de cinq pouces de long sur trois et demi de large*, et qui avoit fait juger le malade *incurable.* Sa guérison a été complette.

3°. Soixante jours suffirent pour un malade, qui, à la suite d'un autre bubon prêt à se résoudre, avoit le visage couvert de dartres et de pustules en supuration.

4°. Douze années de maladies vénériennes de la plus grande gravité, accompagnées des symptômes les plus effrayans, tels que des tubercules à la base de la langue, des douleurs ostéocopes, des engorgemens aux glandes inguinales, avoient fait regarder un sujet comme *incurable*, d'après les méthodes mercurielles : il a été guéri par le Rob en quarante jours.

OBSERVATIONS

Sur deux des cures opérées rue de Verneuil, avec le Rob composé par les commissaires de la Société de médecine.

Le premier malade avoit vingt-quatre ans, étoit sourd et du tempéramment le plus délicat et le plus exténué : il avoit une grande partie du gland rongé par un chancre, et le voile du palais presque tout emporté : le Rob ayant succédé à d'inutiles traitemens mercuriels, la guérison devint radicale, et le malade n'eut plus à se plaindre de sa surdité.

Un autre sujet avoit eu pendant quatre ans, des chancres et d'autres ulcères vénériens, qui, par les traitemens ordinaires, disparoissoient et reparoissoient à divers intervalles : il lui restoit, à l'époque où le Rob lui fut administré, divers chancres aux parties génitales, des engorgemens aux glandes auxiliaires, et des pustules sur presque toute la surface du corps, et particulièrement aux cuisses et au visage : le procès-verbal le déclare radicalement guéri.

OBSERVATION

Sur la guérison du serrurier Magniez, confié à mes soins par le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre m'écrivit le 8 fructidor, l'an IV,

la lettre suivante, que je transcris littéralement.

« Le citoyen Magniez, compagnon serrurier m'expose, citoyen, qu'il est attaqué d'une maladie vénérienne pour laquelle il a plusieurs fois passé, mais infructueusement, les remèdes mercuriels. Il annonce que vous lui avez donné l'espoir de le guérir ; attendu qu'il seroit dans l'impuissance d'acquitter les frais de ce nouveau traitement, il demande qu'il y soit pourvu par le gouvernement.

» L'état malheureux et l'infortune où se trouve le citoyen Magniez, me déterminent en sa faveur ; je vous autorise à lui administrer votre remède, sous la condition, par vous souscrite généreusement, de n'en reclamer le prix, vis-à-vis le gouvernement, qu'après avoir effectivement opéré la guérison radicale du malade, et suivant le taux porté en la soumission que vous avez faite en l'an II, pour le service des hôpitaux de la marine ».

Signé Benezech.

Le malade, en faveur duquel cette lettre m'étoit adressée, avoit subi pour une maladie vénérienne, des plus graves et des plus invétérées, sept traitemens divers par les méthodes mercurielles, dont deux à la Rochelle, un à l'hôpital de la marine de Rochefort, trois à Bicêtre, et un dernier à l'hospice des Ca-

pucins. Tous ces traitemens, quoique administrés par des gens de l'art, lui avoient laissé des ulcères dans l'arrière-bouche, qui, peu-à-peu, avoient dévoré la luette, le voile du palais et les amygdales, outre des plaies accompagnées de carie sur le front et à l'épaule droite, entièrement détruite; le Rob pris avec constance, pendant quatre mois, lui procura une guérison radicale, et le procès-verbal fut signé par les officiers de santé, Andry, Gastaldy et le Breton.

OBSERVATION

Sur la guérison du citoyen Mitrecez, employé à la police de Paris, et confié à mes soins par le même Ministre.

Je reçus du citoyen Benezech une lettre qui ne mérite pas moins d'être transcrite que celle qui me recommandoit le traitement du citoyen Magniez : elle est datée du 9 prairial de l'année IV de la République.

« On m'a rendu compte, citoyen, de l'état douloureux dans lequel se trouve le citoyen Mitrecez, qui vous remettra cette lettre, de l'impuissance où il seroit de se procurer le Rob anti syphilitique dont vous êtes auteur, et de l'offre par vous faite de le lui administrer suivant le prix fixé par la soumission que vous avez souscrite au mois de frimaire de l'an II,

pour le service des hôpitaux de la marine, mais sous la condition de ne reclamer aucune indemnité, si, contre votre attente, le mal résistoit au remède.

» L'intérêt qu'inspire le citoyen Mitrecez, et la confiance que vous avez déjà obtenue, me déterminent à accueillir vos propositions à son égard. Vons pouvez donc entreprendre sa guérison. Je desire que le succès réponde à l'espoir de ce citoyen, et soit pour le gouvernement une preuve particulière de l'efficacité de votre Rob anti-syphilitique ».

Salut et fraternité, BENEZECH.

Ce malade, que le Ministre honoroit de sa bienveillance, avoit, comme tous les sujets jugés incurables, traîné son existence douloureuse depuis 1793, de souffrances en traitemens mercuriels, et de traitemens mercuriels en nouvelles souffrances : le dernier qu'il subit à l'hospice des Capucins, lui fit perdre l'œil droit : l'infortuné réduit au désespoir, par son demi-aveuglement, par ses douleurs de tête lancinantes, par l'impossibilité où il étoit de marcher, à cause de son exostose, se livra avec confiance au traitement par le Rob; son attente fut parfaitement remplie, et les mêmes citoyens Andry, Gastaldy, et le Breton, qui avoient certifié la cure précédente, constatèrent la maladie du citoyen Mitrecez et sa guérison.

Les remerciemens que m'adressa à ce sujet le Ministre de l'Intérieur, sont contenus dans la lettre suivante, en date du 19 prairial an V de la République.

« J'ai reçu, citoyen, avec votre lettre du 4 de ce mois, les procès-verbaux qui constatent la guérison parfaite des deux individus, dont le traitement vous a été confié par mes ordres. Ce succès, vu l'état désespéré du malade, donne de l'efficacité de votre méthode, la nouvelle certitude que j'avois besoin d'obtenir. Il ajoute à la confiance que les suffrages des médecins distingués, dont vous avez mis le rapport sous mes yeux, lui avoient depuis long-tems acquise.

» Vous renoncez volontairement au prix de votre remède et de vos soins. Ce désintéressement honore votre civisme, en même-tems que vos connoissances et votre zèle servent l'humanité.

Salut et fraternité, BÉNEZECH.

OBSERVATION

Sur la guérison d'un malade confié à mes soins par le Directoire Exécutif.

Le procès-verbal de la maladie de ce sujet, d'abord officier aux chasseurs de Cassel, et ensuite officier au troisième bataillon de la première demi-brigade de la légion de police

de Paris, a été dressé par les officiers de santé, Andry, Jouanne et le Breton.

Il en résulte que le malade avoit été infecté dès le 15 avril 1793, que le vice vénérien ayant fait les plus grands progrès, il se fit traiter par les frictions et autres méthodes mercurielles aux hospices de Nantes, d'Angers, de Rennes et de Tours; que tous ces moyens s'étant trouvés infructueux, il subit trois autres traitemens, où les gens de l'art les plus renommés déployèrent vainement la plus grande intelligence; désespérant de sa guérison, il vint chercher à Paris, non de nouveaux remèdes, mais des consolations : le Directoire, auquel deux députés l'adressèrent, fit constater son état par le conseil de santé : à cette époque, il avoit la fièvre tous les soirs, il éprouvoit des douleurs insupportables dans l'oreille, et un ulcère rongeur avoit détruit les cornets inférieurs du nez, les piliers antérieurs et postérieurs du voile du palais et les amygdales.

Ce malade incurable a été guéri parfaitement par le Rob, et voici l'attestation littérale envoyée, à cet effet, au Directoire.

«Nous, officiers de santé, attestons avoir visité ce jour le citoyen L... chez le citoyen Boyveau-Laffecteur; nous estimons sa guérison complette, d'après la santé dont il suit, et

et la disparution des symptômes détaillés et énoncés ci-dessus, et des autres parts.

Paris, le 1er. ventôse, l'an IV de la République Française, LE BRETON, ANDRY.

Je me réunis aux officiers de santé ci-dessus désignés, pour attester la vérité des faits énoncés dans le présent procès-verbal.

ESCHASSÉRIAUX jeune; JOUANNE, représentans du peuple.

QUATRIÈME PARTIE.

Pièces originales, destinées à constater les expériences faites avec le Rob, et ses succès pour la guérison des maladies vénériennes.

PLUSIEURS de ces pièces sont déjà disséminées, du moins en analyse dans cet essai : d'ailleurs, le peu d'espace qui me reste m'oblige à me circonscrire, réservant plus de développement pour le grand ouvrage, dont celui-ci n'est, à certains égards, que le préliminaire : je vais donc me borner à quelques mémoires, et sur-tout à extraire de l'arrêt du conseil, qui fut mon premier titre et ma première garantie, ce qui peut servir à prouver aux hommes droits, que ce n'est pas sans motif que j'ai été honoré de la protection du gouvernement.

Un nouvel ordre de choses n'a affoibli en rien la tendre sollicitude des citoyens qui gouvernent, pour les malheureuses victimes d'un moment de foiblesse, que plusieurs années de tourment suffisent bien pour expier : j'ose même dire que le gouvernement républicain, à qui nos frères d'armes deviennent par leurs victoires plus chers que jamais, ne m'auroient pas fait la réponse à la fois cruelle et dérisoire, que me fit, sur mes offres de service, un Ministre de l'ancien régime : *votre remède est trop bon pour des soldats, et trop cher pour le roi.* La justice, la grandeur d'ame et l'humanité ont un autre langage dans les républiques.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT.

Extrait des registres du 12 septembre 1778.

Sur la requête présentée par Boyveau-Laffecteur, médecin, compositeur du Rob anti-syphilitique, dont il résulte que ce remède n'admet aucun agent du règne minéral, et que cependant on obtient par son moyen la guérison des maladies vénériennes les plus invétérées.... D'après les expériences faites à cet égard par le médecin Poissonnier-Desperieres, en vertu des ordres de l'Intendant de la généralité de Paris, sur trois soldats guéris dans l'hôpital des casernes de Saint-Denis, et d'autres malades pris par le même médecin, dans la maison de

Bicêtre, par l'autorisation du Lieutenant-général de police, sur douze sujets dans l'état le plus déplorable, dont onze médecins de la Faculté de Paris, ou de la Société de médecine, ont constaté la maladie et la guérison. D'après l'analyse faite par les docteurs Darcet et Bucquet, d'où il résulte que ce spécifique n'admet aucun agent tiré du règne minéral. . . Observant ledit requérant, que le concours des témoignages des médecins, qui ont suivi tous ces traitemens, et des expériences répétées sur un si grand nombre de sujets entrepris, dans une situation pour ainsi dire désespérée, ne peuvent laisser aucun doute sur l'efficacité du Rob anti-syphilitique; que ce remède, d'ailleurs, desiré depuis si long-tems par les médecins les plus éclairés, n'a aucun des inconvéniens du mercure, dont la vertu souvent impuissante dans les maladies compliquées, nuit toujours au tempéramment, et lui est souvent funeste, etc.

Oui le rapport. . . . Il est permis audit Boyveau-Laffecteur de vendre et de débiter dans toute la France le Rob anti-syphilitique, à la charge néanmoins de ne pouvoir le livrer pour le traitement des maladies vénériennes que sur l'ordonnance des gens de l'art. . . . En conséquence, ledit Boyveau-Laffecteur est autorisé à marquer ses bouteilles de son cachet : et il est fait très-expresses inhibitions et défenses à

toute personne de contrefaire ladite marque, à peine de faux et de mille livres d'amende, etc. Fait au conseil d'état, tenu à Versailles le 12 septembre 1778. *Signé* AMELOT.

Extrait du compte rendu des expériences sur le Rob, par les médecins de Paris, dans la feuille du 15 *octobre* 1778, *de la gazette de santé.*

« Depuis que le mal vénérien existe en Europe, on n'a cessé de chercher des moyens propres à combattre ses redoutables effets. Presqu'à la naissance de cette maladie, les bois sudorifiques et le mercure furent mis en usage. Ces deux secours sont devenus la base de presque tous les remèdes vantés pour cette maladie. Le mercure, sur-tout, malgré l'ancien préjugé qui le mettoit au rang des poisons froids, a passé jusqu'ici pour le remède le plus puissant, que l'art ait pu imaginer contre ce fléau.

» Mais, en avouant ses avantages, peut-on se dissimuler ses inconvéniens, et combien la méthode la plus sûre, qui est celle des frictions, est gênante, désagréable, exige de précautions, soit pour préparer le malade, soit pour le mettre à couvert des accidens quelquefois inévitables de la part du mercure, tels que la salivation ? Ajoutez à cela la longueur du traitement, la maigreur, et quelquefois le

dépérissement du malade, qu'il faut rétablir ensuite avec des restaurans, du lait, etc. Ce sont, sans doute, ces considérations qui avoient fait préférer par Fernel, Paulmier, etc. l'usage des bois sudorifiques au mercure, et fait désirer à tous les médecins la découverte d'un remède interne, qui remplit leurs intentions, sans faire éprouver aux malades de pareils accidens.

» Les diverses préparations mercurielles, outre les inconvéniens du mercure en substance, exposent encore à l'action corrosive des sels qui résultent de la combinaison du métal, avec les acides minéraux ou végétaux. Toutes ces considérations ont sollicité le zèle des gens de l'art à s'occuper de la découverte d'un spécifique qui pût guérir cette maladie, comme on dit, *citò, tutò et jucundè.*

» Le possesseur d'un remède, qu'il disoit réunir ces propriétés, encouragé par des succès multipliés, a osé se présenter. Il a demandé des malades et des juges; les premières expériences ont été faites à Saint-Denis : elles ont réussi. On n'a pas cru cette épreuve suffisante (comme de raison); on a pris à Bicêtre douze sujets atteints d'une maladie vénérienne infiniment grave. Les médecins les plus célèbres ont été invités à venir constater leur état; un grand nombre, dont tous sont de la Faculté ou de la Société de médecine de

Paris, ont suivi le traitement; on a été étonné de la manière prompte et efficace avec laquelle ce remède agit et guérit sans accident, sans inconvénient. Soumis à l'analyse chymique, il n'a rien offert de métallique. Ses effets, dont nous avons été témoins, nous forcent de dire que depuis qu'on cherche des remèdes contre ce fléau de l'humanité, on n'a pas encore fait de découvertes si heureuses.

» Sur le rapport fait à la Société de médecine, et sur la délibération de cette compagnie, sa majesté vient d'accorder au propriétaire du remède un arrêt de son conseil, en date du 12 septembre, dont l'objet est d'en favoriser la vente et la distribution, et d'en faire constater journellement les effets sous les yeux de deux médecins de la Faculté de Paris et de la Société de médecine, chargés d'en diriger l'administration dans une maison particulière, établie à cet effet à Paris, et d'en rendre compte à leur compagnie.

» Ce remède consiste en un syrop épais, ou plutôt un Rob, dont la saveur n'est point désagréable. Pour se le procurer, il faut s'adresser au citoyen Boyveau-Laffecteur, rue de Varennes, faubourg Germain, n°. 460.

» Les précautions qu'on a prises, celles qu'on prend pour s'assurer de l'efficacité de ce remède, et pour constater ses effets sous les yeux des médecins, sont une preuve de la

sagesse du gouvernement qui ne permet pas que, sur un objet de cette importance, la vie des citoyens soit continuellement exposée aux prestiges et aux surprises de la charlatanerie».

Extrait des registres de la Société de médecine de Paris.

La Société de médecine, ayant entendu dans sa séance tenue le 10 septembre 1779, le rapport des commissaires, (ils étoient au nombre de huit) qu'elle avoit nommés pour préparer le Rob du citoyen Boyveau-Laffecteur, suivant la recette qu'il avoit communiquée, avec les drogues qu'ils se sont eux-mêmes procurées.

Duquel rapport il résulte que ce remède ne contient pas de mercure : ayant entendu depuis dans sa séance, tenue le 7 avril 1780, le rapport de nouveaux commissaires qu'elle avoit nommés pour administrer le Rob du citoyen Boyveau-Laffecteur, ainsi préparé, à des malades attaqués de maladies vénériennes ;

Duquel rapport il résulte :

1°. Que sur six malades, un a été rejetté, parce qu'il s'est manifesté, dès le commencement du traitement, des symptômes produits par le mercure que ce malade avoit pris à Bicêtre, peu de jours auparavant.

2°. Que deux autres ont été jugés complettement guéris par la disparution totale des symptômes très-graves, dont aucun n'est revenu depuis trois mois que le traitement est fini.

3°. Que deux autres malades ayant été traités par la même méthode, leur santé a été bien rétablie, et tous les symptômes vénériens ont également disparus.

4°. Que le dernier est également bien rétabli;

La lecture de ces deux rapports ayant été entendue, la compagnie a pensé,

1°. Que le Rob du citoyen Boyveau-Laffecteur, tel qu'il a été préparé, ne contient point de mercnre.

2°. Que le remède et la méthode du citoyen Boyveau-Laffecteur peuvent guérir les maladies vénériennes confirmées.

3°. Qne cette méthode n'exclut point les traitemens particuliers accessoires, les précautions et les modifications relatives aux circonstances qu'il est impossible de désigner, et qui doivent être laissées à la prudence du médecin.

4°. Que ce remède, ne contenant pas de mercure, peut devenir sur-tout utile dans les cas où l'on auroit quelqu'inconvénient à craindre de l'usage, soit intérieur, soit extérieur, des préparations mercurielles, tel que seroit, par exemple, une complication du virus vérolique et scorbutique.

Je certifie que le présent extrait est conforme à l'original contenu dans les registres de la Société de médecine, le 20 avril 1780.

Signé, VICQ-D'AZIR, secrétaire-perpétuel.

APPENDIX.

C'EST une dette que j'ai contractée envers le public, que de lui présenter quelques résultats extraits des *Recherches du docteur Carrère, sur les maladies vénériennes chroniques, sans signes évidens*, c'est-à-dire, masquées, dégénérées et compliquées : ouvrage imprimé à Paris chez Cuchet en 1788, et qui jouit d'une estime générale.

Le virus vénérien caché se masque sous la forme de dartres ou d'érésipelles, de douleurs sciatiques, de phtisie nerveuse ou pulmonaire, d'ophtalmies rébelles, etc. ; quelquefois il produit le squirre, l'irrégularité des règles, l'épilepsie et l'apoplexie ; il se complique avec le rhumatisme, la goutte et l'humeur des cancers, il en augmente l'activité, et en reçoit à son tour un nouveau degré d'énergie.

La marche de ce virus déguisé dépend de la constitution du malade : si les organes sont vigoureux, le mal prend plus aisément le caractère inflammatoire ; si le sujet est délicat, il conduit aux maladies d'inertie, de langueur et d'empâtement.

Si l'on considère ses causes, on voit que cette espèce de vice vénérien est ou acquis, ou héréditaire.

Il se transmet par le sang, lorsqu'on a le malheur de naître de parens infectés : il s'acquiert non-seulement par la jouissance, mais encore par des baisers indiscrets, par le lait vicié des nourrices, quelquefois pour avoir bu dans le verre d'un vénérien.

Le siége de cette maladie dangereuse se porte toujours sur les parties foibles et privées de ressort. Il affecte la tête chez les gens de lettres, les glandes du mésentère chez les femmes sédentaires : les personnes nerveuses, en contractent des convulsions épileptiques ; celles qui ont la poitrine délicate, la phtysie pulmonaire.

Le plus grand danger est quand le vice vénérien exerce son action sur le sensorium, parce qu'il en résulte la langueur de toutes les fonctions animales, l'apathie, et quelquefois la démence, ou du moins l'imbécillité.

Le célèbre Sanchez nous a instruits de quelques-uns des signes auxquels on reconnoît la présence de cette espèce de fléau vénérien et ses ravages.

L'ame s'abandonne, par intervalles, à la mélancolie : on éprouve une douleur sourde aux épaules, au col, sur les reins et au sternum, les gencives deviennent d'un rouge pourpre : des boutons petits et en petit nombre, défigurent le visage et sur-tout le front. Les femmes ont des coliques plus tranchantes à l'approche de leurs règles. Les malades des deux sexes ont un teint jaune, plombé ; et quand le mal a fait des progrès, ils semblent attaqués de la consomption anglaise, ils se dégoûtent de la vie et desirent d'en voir le terme.

Le traitement de ces maladies chroniques est urgent, parce que quand on le néglige, la lymphe viciée désorganise le mouvement des solides, trouble les secretions et conduit les fluides à l'alkalescence et à la dissolution.

Ce traitement est d'autant plus difficile, qu'il écarte nécessairement tous les remèdes qui, comme le mercure, dérangent l'économie animale, sur-tout dans les tempéramens foibles où le genre nerveux est affecté, et où la dissolution des fluides conduit à la mort.

Le docteur Carrère n'admet qu'une vraie méthode curative : s'il en est une, dit ce sage médecin, qui doive avoir l'assentiment des hommes amis de leurs semblables, c'est celle qui agit par des voies douces, et cependant efficaces, qui opère la séparation du vice qui infecte la lymphe, et qui l'évacue sans augmenter le spasme des nerfs, et sans conduire à la détérioration des fluides, et à la destruction totale de la machine.

Les seuls végétaux, ajoute cet écrivain, peuvent produire de pareils effets : et de toutes les préparations végétales, celle qui jouit, depuis un très-grand nombre d'années, du succès le plus constant et le plus caractérisé, est évidemment LE ROB ANTI-SYPHILITIQUE du médecin *Boyveau-Laffecteur*, dont la découverte procure le moyen de cicatriser peu-à-peu une des plaies les plus profondes faites à l'humanité.

INSTRUCTION

Pour l'usage du ROB *dans les Maladies Vénériennes.*

Préparation du malade. — Le premier jour il prendra deux bouteilles d'une tisanne légère, faite soit avec des feuilles de bourache et de chicorée sauvage, soit avec de l'orge mondée : le second, dans le cas où le sujet sera sanguin, qu'il portera des signes d'inflammation locale, il sera saigné et continuera la tisanne : le troisième, quand la langue est chargée et qu'il y a de l'embarras dans l'estomach, (la poitrine n'étant point trop délicate) on prendra l'émétique : le quatrième, est destiné à se purger avec une médecine ordinaire. Le régime des deux premiers jours est une nourriture saine ; on se privera de légumes, de fruits, de ragoûts, de vin et de liqueur fermentée : on ne prendra le troisième, qu'une petite soupe vers le soir.

Administration du Rob. — On le prend le lendemain de la médecine : il est pour les hommes, en Europe, de six cuilerées à bouche ; et pour les femmes, de quatre : dans le cas de la fièvre lente, du marasme, ou d'une transpiration trop forte causée par une chaleur excessive, comme en Afrique ou dans les Antilles, on le prend à plus petite dose : le Rob s'avale pur et froid, et toute la dose, dans un seul verre, à six heures du matin.

Deux heures et demi après, le malade prend un verre de tisane de salse-pareille froide en été, et dégourdie en hiver, et six autres de demie-heure en demie-heure, jusqu'à ce qu'il atteigne midi, époque de son dîner.

Ce dîner doit être frugal, le malade se réduisant à quatre onces de pain et au quart de ce qu'il mangeroit s'il se livroit à son appétit ordinaire : les mets sont une cotelette de mouton grillée ou bien un peu de bœuf ou de volaille rôtie, à son choix : on peut aussi y substituer du poisson frit et des œufs frais à la coque : les autres alimens sont expressément défendus, sur-tout le laitage, qui détruit l'effet du remède, et dont on doit se priver encore plus d'un mois après son traitement.

La boisson pendant tous les repas et le reste de la journée, pendant le cours entier du traitement, ne sauroit être que la tisanne de salse-pareille.

Quatre heures après le dîner, le malade prendra la même dose de Rob qu'il a prise à six heures du matin, et deux heures et demi après il recommencera l'usage de sa tisanne, qu'il continuera de demie-heure en demie-heure, jusqu'à neuf heures du soir, où il fera un souper pareil à son dîner.

La méthode ordinaire est de prendre de suite trois ou quatre bouteilles de Rob, d'après ce régime : ensuite on le suspend pendant quatre ou cinq jours sans cesser l'usage de la tisanne : on peut, ces jours de repos, ajouter à sa nourriture une soupe grasse ou du riz au gras, soit à déjeûner, soit à dîner ; le sixième jour, on reprend le Rob, d'après la méthode indiquée.

Le Rob fini, on continue encore quinze jours l'usage de la salse-pareille, mais on augmente graduellement la quantité de ses alimens, comme dans les convalescences, sans cependant en changer la qualité : le traitement finit par une tisanne légère de chicorée sauvage ou d'orge mondée, qu'on prend pendant deux ou trois jours, et par une médecine ordinaire.

On se doute bien que, même après l'expulsion entière du virus vénérien, il faut encore panser les poulains ouverts, les chancres et les ulcères, avec les suppuratifs indiqués suivant les circonstances.

Observations sur les effets du Rob. — Le Rob, agissant sur-tout par la transpiration, il faut l'entretenir doucement, mais sans la provoquer : le malade doit garder sa chambre dans les saisons rigoureuses, ayant soin que la chaleur du thermomètre n'indique pas plus de quatorze degrés ; il faut au printems et en été ne point s'exposer à l'air quand le tems est humide ou qu'il fait du vent, et rentrer exactement chez soi avant le coucher du soleil.

Si la transpiration est trop abondante, on coupe avec un tiers, ou même une moitié d'eau, la tisanne de salse-pareille.

Lorsque les garderobes sont au nombre de plus de trois en vingt-quatre heures, il faut diminuer de deux cuillerées la dose du Rob matin et soir ; dans le cas contraire, qui est celui de la constipation, on prendra tous les deux jours un ou deux lavemens à l'eau simple et tiède, une demie heure avant le souper.

INSTRUCTION

Pour le traitement de la simple Gonorhée.

Le remède anti-gonorhique est une modification particulière de Rob anti-syphilitique, appropriée à la guérison de la gonorhée : il faut bien observer que ces deux remèdes ne peuvent se substituer l'un à l'autre, l'un étant destiné essentiellement à la cure de la simple gonorhée, et l'autre à celle de la vraie maladie vénérienne.

Il ne faut pas confondre avec la gonorhée virulente dont nous présentons le traitement, les fleurs blanches des femmes, quelque suspecte qu'en soit la couleur, lorsque d'ailleurs elles sont très saines, ni l'écoulement dans les hommes, soit qu'il soit le simple produit d'un mal local dans l'urètre, soit que des jouissances isolées amènent un relâchement dans l'organe générateur.

Il ne faut d'ordinaire que deux ou trois bouteilles du remède anti-gonorhique pour guérir une vraie gonorhée.

On prend une cuillerée à bouche du remède pur, d'heure en heure, jusqu'à ce qu'il y en ait quatre. La boisson qui accompagne ce traitement est d'environ deux pintes d'eau dans le cours de la journée.

Une méthode peut être meilleure encore, c'est de mettte les quatre cuillerées à bouche du remède dans une pinte d'eau, et d'en prendre quatre verres dans la matinée à jeun, en laissant une heure d'intervalle entre chaque verre, et attendant quatre heures après le dîner pour achever le reste du mêlange : entre chaque dose du remède, on boit un verre d'eau édulcorée avec du syrop de guimauve ou d'orgeat.

La nourriture doit être saine et légère, et la même, à la quantité près, que celle qu'on vient d'indiquer pour l'usage du Rob dans les maladies vénériennes. Les exercices violens doivent être interdits, et sur-tout les pollutions, fussent-elles involontaires. Un lavement convient chaque jour si on ne va pas à la garderobe. Les bains sont utiles au commencement du traitement ; il est essentiel aussi de se laver souvent avec de l'eau froide et d'en faire des injections.

ODE

SUR

LE ROB ANTI-SYPHILITIQUE,

Par le citoyen LUCE, auteur de SCÉVOLA, *et de diverses Tragédies.*

Des Achilles, des Alexandres,
La sanglante immortalité,
Sur des débris et sur des cendres
A trop bravé l'humanité :
Humanité! Ta voix touchante
M'inspire ; c'est toi que je chante :
Disparoissez, mortels fameux
Par des fureurs et par des crimes ;
Vous avez fait moins de victimes
Que mon héros n'a fait d'heureux.

Ma muse acquitte votre dette,
Vous tous qu'il ravit au trépas :
Votre bouche reste muette ;
Le préjugé vous rends ingrats ;
Une injuste et fausse décence
Force votre reconnoissance
A rougir de son bienfaiteur ;
Mais moins que vous pusillanime,
Dans le noble élan qui m'anime,
J'oserai nommer Laffecteur.

Depuis vingt ans ce nom, qu'implorent
Tous ces êtres désespérés,
Aux maux affreux qui les dévorent
Par un art impuissant livrés,
Ce nom, dans l'univers circule :
Je braverai le ridicule,
Et devant tous osant louer
Ce nom, béni dans le silence,
Ma muse fera violence
Aux cœurs qui n'osent l'avouer.

Homme imprudent! Tu fais un crime
D'un mal que tu n'éprouves pas;
Mais tremble : il attend sa victime
Au sein des plus chastes appas :
Ce fléau redoutable, immonde,
Fatal présent du nouveau monde,
Est habile à se déguiser;
Ce germe impur de la licence
Dans les veines de l'innocence
Peut se transmettre et se puiser.

De Fracastor la muse antique
Osa nous peindre ce fléau :
Ou moins hardie, ou plus pudique,
La mienne écarte ce tableau :
Mais sous d'aussi tristes images
Elle tracera les ravages
D'un remède appelé divin,
Remède hélas! plus homicide
Que le mal cruel et perfide,
Que souvent il combat envain.

A ces traits on doit te connoître,
De la terre enfant odieux,
Qui portes, *pour raison peut-être*,
Le nom du messager des dieux :
Perfide agent! Fatal Protée!
Celui que vainquit Aristée,
Avec moins d'art se déguisoit :
Tu prends des formes attrayantes;
Les siennes étoient effrayantes;
Mais jamais son art ne nuisoit.

Et toi!... C'est vous qu'ici j'atteste,
Astruc, son zélé partisan;
Si je soutiens qu'il est funeste,
Je ne l'appris qu'en vous lisant :
Envain votre plume le vante,
Même sous votre main savante,
Il soulage moins qu'il ne nuit :
Se jouant de la médecine,
S'il ne guérit, il assassine,
Il empoisonne s'il guérit.

Tremblez donc, vous dont la mollesse
Succombe au plus léger combat ;
Vous, que condamne à la foiblesse
L'âge, le sexe ou le climat ;
Vous qui, sur le point d'être mères,
Devez vos forces tout entières
Au doux fardeau que vous portez ;
Vous enfin qui venez d'éclore,
Tendres fleurs, qui pressez encore
Le sein impur dont vous sortez.

Et toi, qui, d'une chaîne heureuse
Tout près de former les saints nœuds,
Veux d'une épouse vertueuse
Assurer les pudiques feux :
Contre des soupçons que peut-être
Ta délicatesse a fait naître,
Hélas ! d'un remède assassin
Ta généreuse inquiétude
Bravera donc la certitude
Pour détruire un mal incertain.

Arrête !.... Et vous que l'espérance
Sembloit avoir abondonnés.
Ne craignez plus qu'à la souffrance
Vos tristes jours soient condamnés.
Laffecteur vit : son art magique
Possède le dictame unique :
Si vos maux sont invétérés,
Consolez-vous ; sa main propice
Du plus horrible précipice
Vous aura bien-tôt retirés.

Sans danger, sans dégoût, sans peine,
Son remède réparateur
Va, circulant de veine en veine,
Chercher le venin corrupteur,
Et semble, dans la peur de nuire,
Moins le chasser que l'éconduire :
Grace aux salubres végétaux
Dont cette liqueur se compose,
Le corps soulagé se repose,
Et sent à peine fuir ses maux.

L'ORGUEIL, l'intérêt et l'envie
Ont attaqué ce don nouveau :
Ce ROB où l'on puise la vie
Fut d'abord un faible ruisseau :
On voulut altérer sa source,
On voulut arrêter sa course;
Mais le ruisseau devint torrent;
Et c'est envain qu'on voudroit rompre ;
C'est envain qu'on voudroit corrompre
Son cours rapide et bienfaisant.

MURMURE, mais dans la poussière,
Lâche envieux! vil détracteur!
Dans l'un et dans l'autre hémisphère,
Qui souffre connoît LAFFECTEUR :
Par sa constante expérience
Il a conquis la confiance
Des peuples et des souverains;
Son nom, cher sur-tout à la France,
Depuis vingt ans est l'espérance
De nos intrépides marins.

DEVANT la volonté publique
Le vil intérêt fléchira,
Et d'un orgueil anti-civique
L'humanité triomphera :
Mais dussent les prôneurs avides
De tant de poisons homicides
Vendre impunément le trépas ;
Pour sa gloire et pour sa vengeance,
LAFFECTEUR se charge d'avance
De ceux qu'ils ne guériront pas.

J'ENTENDS déjà la malveillance,
Qu'irrite un légitime encens,
S'armer de ma reconnoissance
Pour calomnier mes accens.
« L'éloge est commandé, dit-elle.... »
Il l'est, mais par le plus pur zèle,
Il l'est, mais par la vérité;
Et plus d'un cœur que j'interprête,
Tout bas applaudit et répète
Un éloge si mérité.

separée de[illegible]

est rapporté à cet égard à justice.

4°. Lirier a luy mesme pris la jument à l'insu de son pere ; Dorte seroit en droit de se faire faire raison de la moitié de sa valeur ; l'arresté de 1764. est posterieur de beaucoup à la perte de cette jument.

5°. Les 200. bottes de paille vendues par Dorte provenoient des dixmes des Gaillardes qu'il avoit affermées du curé ; il a désavoué avoir reçu les 2. chaisnes et a offert de remettre la paille.

6°. Dorte est convenu avoir coupé un mauvais chesne, que Lirier pere luy avoit donné pour faire raccommoder un char, il est convenu [illegible]